

COMMISSION SPECIALE
CHARGEÉE D'EXAMINER L'ÉTAT
INDEPENDANT DU CONGO (1885-
1908) ET LE PASSE COLONIAL DE
LA BELGIQUE AU CONGO (1908-
1960), AU RWANDA ET AU
BURUNDI (1919-1962), SES
CONSEQUENCES ET LES SUITES
QU'IL CONVIENT D'Y RESERVER

du

LUNDI 18 JUILLET 2022

Après-midi

BIJZONDERE COMMISSIE
BELAST MET HET ONDERZOEK
OVER CONGO-VRIJSTAAT (1885-
1908) EN HET BELGISCH
KOLONIAAL VERLEDEN IN
CONGO (1908-1960), RWANDA EN
BURUNDI (1919-1962), DE IMPACT
HIERVAN EN DE GEVOLGEN DIE
HIERAAN DIENEN GEGEVEN TE
WORDEN

van

MAANDAG 18 JULI 2022

Namiddag

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 06 et présidée par M. Wouter De Vriendt. De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.06 uur en voorgezeten door de heer Wouter De Vriendt.

Audition sur la réparation vers l'avenir – niveau national de:

- M. Romain Landmeters (chargé de cours en sciences humaines, Université Saint-Louis Bruxelles);

- M. Aliou Baldé (Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations);

- Mme Marie-Louise Sibazuri (auteure).

Échange de vues sur la restitution avec le secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique, adjoint au ministre de l'Économie et du Travail.

Hoorzitting over het herstel t.a.v. de toekomst – nationaal niveau met:

- de heer Romain Landmeters (docent humane wetenschappen, Université Saint-Louis Bruxelles);

- de heer Aliou Baldé (Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations);

- mevrouw Marie-Louise Sibazuri (auteur).

Gedachtewisseling over de restitutie met de staatssecretaris voor Relance en Strategische Investerings, belast met Wetenschapsbeleid, toegevoegd aan de minister van Economie en Werk.

De **voorzitter**: Goedemiddag, collega's.

Wij zijn aanbeland bij het laatste hoofdstuk van onze werkzaamheden. Wij hebben al vele fases besproken. Nu zijn we aanbeland bij de fase van het herstel, met de focus op herstel in de toekomst, op het nationale niveau.

Wij hebben het genoegen straks staatssecretaris Dermine te ontvangen. Hij zal spreken over restitutie. Ik meen dat de staatssecretaris tegen 14.30 uur zal arriveren.

Intussen gaan wij van start met de hoorzitting.

Aliou Baldé: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie pour l'invitation.

Je suis militant au Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations. Je vais d'abord vous faire une petite présentation de notre organisation. Ensuite j'aborderai le cadre international européen et national et la question de la décolonisation, ce que nous entendons par là. Je terminerai par les recommandations/ réparations qui pourraient éventuellement faire l'objet des discussions de la commission et de ses conclusions.

Avant toute chose, ce qui est fait pour nous, sans nous, est fait contre nous. Voilà le slogan de notre organisation. Bien que cette commission soit un pas en avant, à saluer, vers la décolonisation, nous nous devons de dire qu'elle arrive bien tard et nous ne pouvons que remarquer le fonctionnement colonial de celle-ci. En effet, nous nous devons de dénoncer la manœuvre de cette commission qui a

consisté en l'écartement des diasporas africaines, appelées seulement en fin de course, et dont les apports n'ont été que minimes depuis que le rapport des experts a été rendu.

Écarter les associations de la société civile sous prétexte qu'elles ne seraient pas des expertes voire des universitaires pour dérouler le tapis rouge à des associations telles que l'Union royale belgo-africaine, par exemple, sont autant de manœuvres qui entachent le travail important de cette commission. Sans la lutte sans relâche des mouvements militants et la mobilisation citoyenne, vous ne seriez pas assis ici en train de travailler.

Cela m'amène à la présentation du collectif que je représente aujourd'hui, le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations (CMCLD). Il s'agit d'un collectif citoyen panafricain et décolonial regroupant des militantes et militants de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie, créé en 2012. Le collectif est né d'un constat: le racisme et les stéréotypes ciblant les personnes d'ascendance africaine découlent directement de la colonisation.

Il y avait donc, à notre sens, une nécessité de revenir sur le passé colonial afin de traiter correctement ces maux actuels. Ainsi, en 2012, le collectif est allé à la rencontre des différentes formations politiques francophones de ce pays pour les alerter quant à la nécessité d'entamer un travail de décolonisation. C'est la raison pour laquelle nous disons que cette commission arrive bien tard. Certains partis, pour ne pas les citer, nous ont accueillis avec incompréhension et même dédain. Et pourtant, nous voici aujourd'hui!

Je précise que nous avons entendu dire par certaines personnes, dont je ne citerai pas les noms, en 2012, que: "Vous, les Noirs de Belgique, êtes gentils". Parler de décolonisation ferait donc de nous des gens "méchants". Selon ces personnes, il y avait des problèmes avec la communauté marocaine. Mais que nous, Noirs de Belgique, nous étions gentils et que nous devions quelque part rester à notre place.

Cette ligne directrice de lien entre passé colonial et racisme a été notre ligne directrice dans toutes les actions de terrain que nous avons menées (conférences, manifestations, visites guidées décoloniales).

J'en viens au contexte actuel.

Les personnes d'ascendance africaine, leurs droits et le racisme structurel qu'elles connaissent ont fait l'objet de multitudes de reconnaissances, de rapports et recommandations aux niveaux

national, européen et international. Elles peinent à être mises en œuvre en Belgique. Le lien entre passé colonial et racisme structurel anti-Noirs en matière d'emploi, d'éducation, de logement, de santé, d'accès à la justice et de violences policières sont autant de domaines reconnus dans ces textes demandant aux États d'agir efficacement.

Au niveau international, la Belgique s'est engagée, en 2001, à la conférence de Durban, à adopter un plan de lutte interfédéral contre le racisme.

La Déclaration de Durban reconnaît que les personnes d'ascendance africaine ont été victimes de l'esclavage, de la traite des esclaves et de la colonisation et continuent d'être victimes de leurs conséquences. Nous sommes en 2022, et il est à noter que seules des mesures fédérales devant être incluses dans ledit plan interfédéral viennent d'être publiées. Autrement dit, le plan n'est toujours pas là, vingt et un ans après.

Notons également que nous nous trouvons dans la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, prononcée par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015. Cette Décennie, qui prend fin le 31 décembre 2024, est axée sur les thèmes de la reconnaissance, de la justice et du développement des droits des personnes d'ascendance africaine. Durant cette Décennie, les États qui se sont engagés, y compris la Belgique, sont invités à adopter plusieurs mesures et activités nécessaires au devoir de mémoire et à la lutte contre le racisme. Encore une fois, nous nous devons de constater qu'en Belgique, très peu de choses – voire rien! – ont été entreprises à l'échelle nationale pour que cette Décennie internationale soit effectivement observée.

Toujours au niveau international, notons également le rapport du groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine que le collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations a eu l'occasion de rencontrer en 2019 durant leur visite en Belgique. Le rapport rendu par ces experts fait également état des lacunes présentes en matière de lutte contre les discriminations et de reconnaissance du passé colonial. J'ouvre une petite parenthèse ici: à la suite de ce rapport, nous avons rencontré certaines autorités wallonnes – je ne préciserai évidemment pas où –, dont celles qui étaient en charge de l'égalité des chances qui ont découvert que, dans leur ville, du racisme s'était manifesté en réaction à la rencontre avec ces experts.

Enfin, un dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur la

promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine, face au recours excessif à la force et aux violations des droits humains dont se rendent coupables des membres des forces de l'ordre, nous éclaire également sur l'urgente nécessité de la lutte contre le racisme structurel vécu par les personnes africaines et d'ascendance africaine – surtout en ce qui concerne les violences policières.

Sur le plan européen, une résolution du Parlement européen sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe a été adoptée le 26 mars 2019. Cette dernière, comme tous les textes internationaux que j'ai cités, reconnaît le racisme anti-Noirs comme étant le fruit des structures historiquement répressives du colonialisme et de la traite transatlantique des esclaves.

Ils ont adressé 28 demandes et recommandations aux États membres. Citons également le plan d'action de l'UE contre le racisme pour la période 2020-2025 du 18 septembre 2020 – que nous n'aurons pas le temps de détailler, mais que nous vous invitons à lire au même titre que tous les autres textes précités.

Au niveau national, il faut noter les différents rapports rendus par Unia sur les discriminations vécues par les personnes d'ascendance africaine. Le dernier rapport en date publié le 21 mars 2022 relève lui aussi le lien entre passé colonial et racisme. Il fait état des discriminations structurelles, chiffrées, vécues par les personnes africaines et d'ascendance africaine. Il faut également noter l'étude publiée par la Fondation Roi Baudouin du 22 novembre 2017 sur les Belgo-Rwandais, les Belgo-Burundais et les Belgo-Congolais.

Ce genre d'initiative devrait d'ailleurs être étendu à toutes les personnes africaines et d'ascendance africaine présentes sur le territoire belge. En effet, bien que le passé colonial concerne trois pays – le Congo, le Rwanda et le Burundi – le racisme aujourd'hui ne fait pas de distinction entre une Camerounaise, une Somalienne ou encore un Angolais. Les quelque 250 000 personnes afrodescendantes présentes dans ce pays sont touchées par ce même racisme qui a son origine coloniale.

Concernant la décolonisation, nous entendons beaucoup parler de décolonisation de l'espace public, mais nous remarquons une certaine incompréhension des enjeux derrière ce processus. La décolonisation de l'espace public est un domaine que nous avons investi, il y a dix ans, notamment grâce aux visites guidées décoloniales

que l'on réalise. Ces visites ont pour but de se servir d'un outil utilisé par toute la population sans distinction, à savoir l'espace "public", afin notamment de le remettre en question, mais surtout de remettre en question par ricochet les rapports de domination existants dans notre société.

Je fais également une parenthèse pour préciser que ce Parlement, comme tous ceux de Belgique, sont des espaces publics. Il faut donc bien comprendre que la décolonisation de l'espace public est un vecteur parmi tant d'autres par lequel la décolonisation s'opère. Cela nous amène à la définition de la décolonisation. Pour notre organisation – notre collectif, la décolonisation dans le contexte de la Belgique est un processus généralisé et coordonné de déconstruction de la propagande coloniale, des mentalités, des pratiques, des institutions, des savoirs et, par ricochet, des relations interpersonnelles, aboutissant à une société débarrassée du racisme, du racisme anti-Noirs plus spécifiquement, des stéréotypes et des préjugés menant aux discriminations. Voilà donc le réel objectif de la décolonisation: mettre fin aux discriminations!

Je ne pourrais conclure sans parler des recommandations. Les textes que nous avons mobilisés démontrent à quel point la Belgique a tardé et tarde à protéger efficacement les droits des personnes africaines et d'ascendance africaine.

Passons maintenant aux recommandations concernant les réparations nationales. Une chose est certaine: le travail de cette commission n'est que le début d'un long processus. Il faudra le mener avec sérieux. Réparer les conséquences de la colonisation ne se fera pas en cinq ans et pas même en dix ans. L'État devra donc s'engager fermement et durablement à réparer autant que faire se peut les conséquences de ce que Jean Bofane appelait justement la semaine passée "le cataclysme des âmes". Les recommandations de cette commission doivent sans surprise, nécessairement être tirées dans les différents rapports et textes internationaux, européens et nationaux que nous avons listés plus tôt, mais également de toutes les organisations décoloniales qui seront entendues. Je n'entends évidemment pas ici l'Union royale belgo-africaine.

Les recommandations de cette commission doivent sans surprise, comme je l'ai dit, nécessairement être tirées de ces différents auteurs et de Amzat Boukari-Yabara qui a parlé ici il n'y a pas très longtemps.

En outre, voici ce qui devrait figurer dans le rapport

de recommandations de cette commission: la reconnaissance par le biais d'une loi, et non d'une résolution, de la colonisation comme crime contre l'humanité et des conséquences actuelles de celle-ci ou à tout le moins, le caractère systémique violent fondé sur l'exploitation, la domination et le racisme. Il a été question de décoloniser les savoirs et notamment le droit international lors des précédentes auditions, en voici une expression! La mise en place de dates de commémoration officielles et annuelles pour les victimes congolaises, rwandaises et burundaises de la colonisation belge, en concertation avec les mouvements des diasporas.

La mise en place, dans l'espace public à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre, de plusieurs monuments rendant hommage aux victimes de la colonisation, en concertation avec les mouvements des diasporas.

La mise en place d'une politique interfédérale globale et coordonnée de décolonisation, comprenant le plan de lutte contre le racisme, l'enseignement obligatoire de la colonisation belge en primaire, au secondaire et à l'université. La création d'instituts ou maisons de cultures africaines à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre afin de valoriser les cultures africaines, de les vulgariser dans l'espace public, de vulgariser l'histoire du continent africain précolonial, de permettre la déconstruction des stéréotypes et la fin de la falsification historique.

La création d'un observatoire de la négrophobie en Belgique, chargé d'analyser spécifiquement le racisme systémique anti-Noirs vécu par les personnes afrodescendantes.

Enfin, la réactivation du Comraf au sein de l'AfricaMuseum.

La question de la décolonisation est, à notre sens, une urgence de société. Cela, nous l'avons compris depuis plus de dix ans maintenant. La décolonisation, plus spécifiquement de l'espace public, doit être un enjeu de société. C'est un enjeu pour créer du lien entre les différents citoyens et citoyennes de cette nation.

L'approche éclatée de la question coloniale, l'approche qui consistait à dire qu'il y a des aspects positifs et des aspects négatifs à la colonisation, a mené très exactement à la division de la société telle qu'on la connaît aujourd'hui; a mené à la production du racisme.

Nous devons, en tant que citoyens, citoyennes, et surtout les parlementaires que vous êtes doivent prendre conscience de ce qu'il se passe au niveau

du peuple, puisque, véritablement, vous êtes les représentants de ce peuple. Il est nécessaire, à votre niveau, de faire le travail qui permettra d'aboutir à une société véritablement du vivre-ensemble, au-delà des mots, mais dans la pratique.

Je vous remercie.

Le président: Merci à vous, monsieur Baldé, pour votre intervention et contribution à cette commission.

Ik moet de heer Romain Landmeters verontschuldigen. Hij was vandaag ingeschreven als spreker, maar hij laat zich verontschuldigen wegens ziekte. We proberen hem echter nog in te plannen op een later moment indien de agenda het toelaat.

Je donne maintenant la parole à Mme Marie-Louise Sibazuri qui est auteure. Bienvenue dans cette commission.

Marie-Louise Sibazuri: Je suis ici pour m'exprimer par rapport au passé colonial belge au Burundi et voir s'il y a moyen de faire des réparations. Je ne vais pas parler des faits historiques parce que je pense que des plus connaisseurs que moi s'en sont chargés ou s'en chargeront. Je ne vais pas non plus m'appesantir sur les termes, les différenciations entre colonisation, mandat, tutelle. J'ai choisi d'aborder le sujet dans l'angle socioculturel des Burundais. Pour cela, je vais juste parler des trois piliers qui faisaient le socle de la société burundaise, c'est-à-dire Imana, l'être suprême, (...), le roi et le Burundi, le pays, que j'aborderai sous l'angle territorial mais aussi sous l'angle humain.

Je vais commencer par Imana. Lorsque les hommes de Dieu sont arrivés, car c'est comme ça qu'on les présentait, ils étaient soi-disant là pour sauver les âmes. La réalité était autre. D'abord, quand ils sont arrivés, ils ont usurpé les pratiques religieuses des Burundais. Les Burundais étaient un peuple monothéiste, on croyait et on croit toujours à un même dieu, un seul dieu: Imana. Lorsque les missionnaires sont arrivés, je précise bien qu'ils n'étaient pas là pour sauver des âmes en premier. Peut-être qu'ils avaient ça aussi à l'esprit mais ce n'était pas leur but premier parce que quand on voit la manière dont ils faisaient par exemple dégommer tous les chefs qui ne leur étaient pas favorables, on dirait que c'était des associés de l'administration belge ou peut-être leurs facilitateurs auprès de la population.

Donc, ils arrivent là-bas et ils trouvent un peuple qui croit en un même dieu, le dieu Imana. Que font-

ils alors? Ils disent qu'il faut oublier ce nom et appeler ce dieu Mungu, comme ils l'ont fait au Rwanda. Mais ils n'ont pas eu de chance parce qu'en kirundi Imungu veut dire termite. Les Burundais n'arrivaient pas à voir comment ils pourraient adorer un être qui portait le nom qui signifiait termite. Ils ont donc changé. Et Imana qui était le dieu des Barundis a été gardé en disant que c'était le dieu d'Israël, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Les Burundais ne savaient pas où se trouvait Israël et n'avaient jamais entendu parler d'Abraham, d'Isaac ou de Jacob. Même si le nom Imana avait été gardé, ce n'était donc plus leur dieu, mais celui d'un pays lointain dont ils ignoraient tout.

Il faut savoir que les Burundais étaient très croyants. D'ailleurs beaucoup de Burundais avait le mot « Imana » parmi leurs noms. Ils ont donc pris le nom, en abandonnant tout le rituel qui se trouvait autour de ce nom. C'était un rituel très important parce que, pour pouvoir être un représentant de la population auprès d'Imana, on devait avoir un certain comportement. En effet, Imana, c'était le dieu de tous. Mais dans les grandes occasions, on ne pouvait pas avoir directement accès à lui. Pour avoir ses bonnes grâces, il fallait passer par des intermédiaires. Ceux-ci appartenaient vraiment à un rang prisé, mais on ne pouvait pas être un intermédiaire en ayant du sang sur les mains, par exemple. Il existait donc des balises. Il y avait un comportement à avoir pour pouvoir accéder à ce rang. Tout cela a été déstructuré. Cela a amené l'hypocrisie, dans la mesure où les gens allaient prier ce nouveau Imana, tout en continuant à s'adonner à leurs anciennes pratiques. Cet amalgame a fait que la société a perdu la confiance dans une des balises les plus fiables pour la population.

Il n'y a pas eu que cela. Il y a quelque chose que je trouve criminel, si j'ose utiliser ce terme, par rapport à la religion au Burundi. Au Burundi, presque tout le monde a appris la catéchèse. On l'apprenait même par cœur parce que sinon, on ne pouvait pas être baptisé ni recevoir sa communion et tout ce qui va avec. Ils ont traduit le cinquième commandement. Le cinquième commandement, c'est: "Tu ne tueras point." En kirundi, cela devrait se traduire par « Ntiwice » (*Mme Sibazuri s'exprime en kirundi*). Toutefois, ce cinquième commandement que nous avons tous appris par cœur, ils l'ont traduit par « Ntiwicire umuntu ubusa » (*Mme Sibazuri s'exprime en kirundi*). Cela signifie: "Ne tue personne sans raison". Qui peut ne pas avoir de raison de tuer quelqu'un? S'il faut juste une raison pour tuer, c'est facile d'en avoir. Quelque part, cette traduction est restée jusque dans les années 1980. Je pense que dans un Burundi très chrétien, cela peut aussi un peu aider

à comprendre pourquoi les gens peuvent se rentrer dedans en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Les gens se demandent comment un peuple aussi chrétien peut s'entretuer comme ça. Il faut peut-être se demander quel genre de chrétienté a été installée dans le cœur et dans l'imaginaire de ces gens-là.

Cela concernait le dieu Imana. Voyons maintenant Umwami. (*Mme Sibazuri s'exprime en kirundi*). Le Burundi a toujours été une monarchie de droit divin. Le roi était là et légitime aux yeux de tous. On disait qu'il avait un pouvoir absolu; ce n'était pas tout à fait vrai parce qu'il régnait quand même appuyé par des princes, des Hutus et des Tutsis qui avaient été mis là non pas en tant que Hutus ou Tutsis. Ce n'est pas l'administration belge qui a créé la distinction. Ils existaient avant que les Belges ne viennent mais les gens n'étaient pas promus parce qu'ils étaient Hutus ou Tutsis.

Les gens étaient promus parce qu'ils venaient de tel ou tel clan. Quand les Belges sont arrivés, ils ont sapé, amoindri l'autorité du roi. Ils ont exacerbé les rivalités entre les princes privilégiant les princes qui étaient hostiles au roi. Finalement, le roi est devenu comme un figurant puisque toutes les décisions étaient prises par l'administration coloniale. Ils ont amoindri l'autorité du roi de telle sorte qu'à un moment donné, dans les années 1930-1933, même tous les domaines privés du roi lui ont été retirés par l'administration pour être redistribués à des princes qui leur étaient favorables. Évidemment, le pire de tout par rapport au roi, c'est qu'à la veille de l'indépendance, l'administration belge a fait assassiner le prince héritier Louis Rwagasore, alors qu'il était le seul qui arrivait à fédérer tant les Hutus que les Tutsis derrière lui.

Pour ce qui est du Burundi, le Burundi que les Belges ont trouvé en arrivant n'est pas le Burundi qu'ils ont laissé en partant. Quand ils sont partis, le Burundi était amputé d'au moins un tiers de son territoire qui avait été offert à la Tanzanie sans contrepartie. Je dis "sans contrepartie" parce que ce qui était énoncé dans les textes n'a jamais été mis en pratique.

Le Burundi, côté humain... Je suis juste en train de parler des méfaits, pas de tous les méfaits mais de quelques-uns, des plus saillants. Je parlais tout à l'heure des Hutus et des Tutsis. Ils étaient là mais n'étaient pas antagonistes. Les Belges ont exacerbé l'antagonisme entre Hutus et Tutsis, d'abord en mesurant le crâne, le nez, etc. Pour reconnaître les Hutus, par exemple, on regardait s'ils avaient des poils dans les oreilles. Autant d'histoires rocambolesques!

Quand ils sont arrivés autour du roi, à côté des princes, il y avait aussi des Tutsis et des Hutus qui l'aidaient à diriger les chefferies, les sous-chefferies ou encore ses propriétés privées. Avec la réforme administrative que les Belges ont imposée, tous les Hutus qui occupaient des fonctions ont été dégoimés. Parce qu'à un certain moment, je pense qu'il y avait 57% de princes, 23 % de Tutsis et 20 % de Hutus. À la fin de la réforme, les 23 % de Tutsis étaient descendus à 18 %, tandis que les 20 % de Hutus étaient tombés à zéro.

Le tort n'est pas seulement de leur avoir retiré leurs fonctions, mais va beaucoup plus loin. C'est évidemment le statut social qui s'écroule, avec des répercussions sur les enfants. En effet, lorsque fut ouverte l'école Astrida, seuls s'y rendaient les enfants des chefs. Si vous n'étiez pas chef, vous ne pouviez pas y aller. Du coup, l'injustice se poursuivait.

À côté de cela, il y a eu la chicotte au Burundi, un pays où le respect de la personne plus âgée que toi est véritablement recommandé. Voir son père être fouetté sur la place publique était une ignominie. En même temps, c'était une manière légalisée de recourir à la violence. Si vous fouettez un homme sur la place publique, comment allez-vous lui dire qu'il n'a pas le droit de frapper sa femme ou ses enfants?

Il y a aussi l'institution du *bushingantahe* qui était très forte, avec ses sages qui rendaient la justice de proximité. Leur autorité a été de plus en plus sapée pour être remplacée par la justice des tribunaux. Or, celle-ci consistait en une justice punitive alors que la justice du *bushingantahe*, dans la mesure du possible, était une justice réparatrice. Il n'y avait pas de prison au Burundi. Mais à l'indépendance, je pense qu'on en avait plus de dix alors que les universitaires se comptaient sur les doigts de la main.

Je ne peux pas non plus terminer sans dire que c'est la présence belge au Burundi qui a créé les premiers réfugiés. Ceux-ci ont fui leur pays, ont fui les impôts et les corvées. Ils se sont réfugiés en Ouganda. Certains portaient pour travailler dans l'espoir de gagner de l'argent et de revenir. D'autres portaient pour réellement fuir. Beaucoup ne sont même pas revenus.

Pour moi, au niveau des réparations, je pense qu'il est difficile, voire impossible, de réparer le préjudice moral. Mais il y a des choses qui peuvent être faites pour essayer au moins de recoller les morceaux.

La première chose à laquelle je pense, c'est la

situation par rapport au prince Louis Rwagasore. La mort de cet homme est un facteur important du déchirement interethnique des Burundais jusqu'à ce jour. Il n'était ni Hutu ni Tutsi. Derrière lui, tout le monde se reconnaissait. À sa mort, les complexes de supériorité et d'infériorité qui avaient été inoculés chez les uns et les autres ont rejailli. Les Tutsis ne voulaient pas être dirigés par un Hutu.

Ils ajoutaient que les Hutus n'étaient pas intelligents. Quant aux Hutus, ils ne voulaient pas être dirigés par un Tutsi; ils disaient que les Tutsis avaient été mis sur un piédestal, et que ceux qui l'ont fait sont partis.

Je reviens sur "ne tue personne sans raison". Comme ils avaient chacun une raison d'en découdre avec l'autre, les guerres sont arrivées et sont devenues cycliques, entraînant des réactions de vengeance. À mon sens, il convient d'abord de mener une enquête approfondie sur l'assassinat du prince Louis Rwagasore, d'en énoncer les résultats, de les rendre publics. Et condamner, parce que, sans doute, ceux qui ont commis directement le crime ont été condamnés, mais, pour moi, le commanditaire devrait être connu. Pour la Belgique, ce serait mieux considérer le Burundi.

Il faut aussi décoloniser l'Histoire. Quand j'étais à l'école, j'ai toujours déploré avoir appris l'histoire du monde entier, mais pas l'histoire du Burundi. Aujourd'hui, si vous cherchez, vous pouvez trouver des livres. Il y a de plus en plus de personnes qui écrivent sur ce sujet. On peut essayer de se faire une idée. Mais ce serait vraiment un cadeau précieux de réécrire l'histoire vraie. Cela suppose l'ouverture des documents, des archives, là où elles se trouvent, et que ceux qui peuvent écrire l'histoire y aient accès, et qu'il y ait une collaboration, pour pouvoir dire les choses, peu importe ce qu'elles sont. De toute façon, le passé, c'est le passé, on ne peut rien y changer: même s'il est scabreux, c'est le passé. Il faut pouvoir reconnaître ça pour mieux construire l'avenir.

S'il y a des objets qui ont été spoliés, c'est justice qu'ils soient rendus.

Il faut continuer à donner la parole à tous ceux qui ont des choses à dire pour approcher le plus possible de la vérité.

Il faut soutenir tout dialogue qui permettrait aux Burundais de mettre sur table leurs problèmes ethniques pour avancer en tant que nation et non pas en tant qu'ethnies partageant une même terre.

Je vous remercie.

Le **président**: Un grand merci à vous, madame Sibazuri, pour votre contribution et pour votre témoignage.

Collega's, wij hebben het genoeg de staatssecretaris te mogen ontvangen in onze commissie, in het kader van het thema restitutie dat we al eerder hebben behandeld. De staatssecretaris zal daar nu een introductie bij geven. Hij liet weten dat hij beschikbaar is tot 15.45 uur.

Ik stel voor om straks bij de vraagstelling eerst het thema restitutie te isoleren en te behandelen, en pas daarna de andere thema's en vragen.

Mijnheer de staatssecretaris, ik geef u graag het woord.

Thomas Dermine, secrétaire d'État: Bonjour à toutes et à tous.

Chers, collègues, madame, monsieur, c'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui et de participer à vos travaux.

Als het goed is voor u, zou ik willen starten met een kleine inleiding van ongeveer vijftien minuten. Daarna sta ik open voor al uw vragen.

"Monsieur le président, il y a 62 ans, le Congo et la Belgique ont tourné une page essentielle de leur histoire commune. Depuis, votre pays a pris sa place pleine et entière dans le concert des nations."

Zo begon Zijne Majesteit de Koning zijn toespraak tot het Congolese volk op de esplanade van het Palais du Peuple in Kinshasa op 8 juni 2022. Hij vervolgde:

"Bien que de nombreux Belges se soient sincèrement investis, aimant profondément le Congo et ses habitants, le régime colonial comme tel était basé sur l'exploitation et la domination. Ce régime était celui d'une relation inégale, en soi injustifiable, marquée par le paternalisme, les discriminations et le racisme.

Il a donné lieu à des exactions et des humiliations. À l'occasion de mon premier voyage au Congo, ici même, face au peuple congolais et à ceux qui aujourd'hui encore, en souffrent, je désire réaffirmer mes plus profonds regrets pour ces blessures du passé."

De toespraak van eerste minister Alexander De Croo tijdens de ceremonie die op 20 juni 2022 in het Egmontpaleis werd georganiseerd voor de teruggave van het stoffelijk overschot van Patrice Emery Lumumba, eerste minister en held van de natie, was eveneens van grote betekenis. De

vroegere betrekkingen tussen België en Congo werden zonder taboe besproken. De morele verantwoordelijkheid van de Belgen in de toenmalige regering, de koloniale periode, en het racisme in België werden ondubbelzinnig aan de kaak gesteld. De premier wil de pijnlijke en onaangename waarheden onder ogen zien om een plicht tot herinnering op te nemen.

Tijdens het officiële bezoek van Zijne Majesteit de Koning aan de Democratische Republiek Congo, waaraan ik de eer had deel te nemen, heb ik kunnen vaststellen dat onze twee landen perfect op elkaar zijn afgestemd. Wij moeten samen het verleden analyseren, niets uit de weg gaan en op basis van deze gemeenschappelijke geschiedenis een bevoorrechte relatie opbouwen op alle niveaus zoals cultureel en commercieel, maar ook op het vlak van samenwerking.

Depuis plusieurs années – et vous en êtes les artisans –, un travail de réflexion et d'analyse est en cours au sein de notre société concernant le passé colonial de la Belgique. C'est le cas, notamment, de cette commission spéciale « Passé colonial ». Je tiens à vous remercier pour l'immense travail que vous avez déjà accompli.

Je regrette évidemment de n'avoir pu être présent le 10 juin dernier, lors de la réunion consacrée à la restitution. Néanmoins, je tiens à remercier Mme Marie-Sophie de Clippele qui a présenté très clairement l'approche du gouvernement belge autour de la restitution des biens issus de la période coloniale. Je suis sûr qu'elle est trop modeste pour vous l'avoir dit, mais elle est l'une des grandes inspiratrices des principes fondamentaux de l'approche à partir de laquelle nous avons construit la base juridique en Belgique.

Ik zou in deze korte inleiding graag drie zaken aankaarten. Ten eerste zal ik de grote lijnen van onze aanpak verduidelijken. Ten tweede zal ik enkele belangrijke momenten van onze koninklijke bezoeken verklaren. Ten derde zal ik enkele aspecten van de samenwerking tussen het museum in Tervuren en de Congolese partners verduidelijken.

Om te beginnen zal ik het hebben over onze aanpak van de restitutie van geroofde kunst.

L'approche repose sur quatre principes.

Le premier principe est un acte à portée hautement symbolique, c'est-à-dire que la nouvelle loi vise à reconnaître le caractère "aliénable" des biens liés au passé colonial – c'est-à-dire des biens qui sont devenus la propriété de l'État belge durant la période coloniale et de l'État indépendant du

Congo (donc entre 1885 et 1960). Puisque 100 % de ces biens sont potentiellement aliénables, cela correspond de facto à la philosophie du roi Philippe, qui reconnaît que, durant cette période, il y avait une domination politique fondamentalement inégalitaire et injuste de la Belgique sur les États d'origine.

Le deuxième principe exprime la volonté d'établir une relation de partenariat et d'étroite collaboration avec les États d'origine des biens, dans le périmètre géographique concerné, autrement dit les frontières actuelles du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo. Ainsi, l'application de la loi passera par la conclusion de traités internationaux bilatéraux entre la Belgique et chacun des États d'origine. La démarche de la Belgique s'inscrit donc dans un rapport d'État à État, sur un pied d'égalité entre la Belgique et les pays tiers.

Het derde beginsel van onze aanpak is de centrale plaats van de wetenschappelijke methode. De goederen in kwestie zullen moeten worden onderworpen aan een wetenschappelijk onderzoek, een zoektocht naar hun herkomst. Dat onderzoek zal gezamenlijk worden uitgevoerd en een gemeenschappelijke commissie van deskundigen zal aan de regering advies uitbrengen over de vraag of de voorwerpen al dan niet gewettigd werden verworven.

Enfin, le quatrième principe qui régit notre approche est d'avoir souhaité faire une distinction entre la restitution – l'acte symbolique du transfert de la propriété juridique – et la question du retour matériel de l'objet. Beaucoup trop longtemps, des obstacles opérationnels ont bloqué les discussions sur la restitution du patrimoine spolié, comme les bonnes conditions de conservation dans le pays d'origine ne sont pas garanties à 100 %, cela ne vaut pas la peine d'en parler... Ici, on introduit un distinguo entre, d'une part, la question morale, la question philosophique qui est celle de la propriété juridique: "est-ce que ce bien nous appartient ou pas?" et, d'autre part, une question d'ordre pratique et opérationnel qui est: "est-ce que le bien doit retourner physiquement au Congo, au Rwanda ou au Burundi?". Cette distinction permet de trancher la question morale de la propriété juridique tout en gardant de manière temporaire, l'objet en Belgique.

Voilà pour les quatre grands principes de l'approche juridique: reconnaître le caractère aliénable de 100 % des biens; se baser sur une relation d'égal à égal, d'État à État, par des traités bilatéraux entre la Belgique et les trois pays concernés; la centralité de l'examen scientifique et des recherches de provenance historique; le distinguo qui n'est pas neutre entre la question de

la propriété juridique, qui est une question morale et symbolique, et la question du retour matériel, qui est régi par des préoccupations matérielles et logistiques, l'une ne bloquant pas l'autre.

Le deuxième sujet de mon intervention introductive: quelques détails sur la mission royale qui a eu lieu au Congo du 7 au 13 juin. LLMM le Roi et la Reine étaient accompagnés du premier ministre, également chargé des Affaires étrangères, Alexander De Croo, de la ministre de la Coopération au développement, Meryame Kitir, et de moi-même.

Cette visite a eu lieu à l'invitation du président Félix Tshisekedi Tshilombo, initialement à l'occasion du 60^e anniversaire de l'indépendance du Congo. Il s'agissait de la première visite royale en RDC depuis celle de SM le Roi Albert II à l'occasion du 50^e anniversaire de l'indépendance en 2010.

Elle a malheureusement été reportée à trois reprises; d'abord deux fois, en 2020 et 2021, pour cause de pandémie de covid-19; et ensuite, début mars 2022, suite à l'agression russe de l'Ukraine.

Cette visite marque l'intérêt continu de la Belgique à l'égard de la RDC et l'importance réciproque que nos deux pays attachent à cette relation, qui est inscrite dans la durée.

La Belgique souhaite continuer à collaborer étroitement avec la RDC, car elle est persuadée que la RDC et sa population ont un rôle important à jouer dans de nombreux enjeux contemporains, y compris certains enjeux qui affectent directement nos compatriotes.

Het bezoek kadert in het hernieuwde partnerschap tussen België en de DRC, dat in 2019 van start ging in het kader van het engagement van president Tshisekedi om verregaande hervormingen door te voeren voor de economische en sociale ontwikkeling van het land.

Op bilateraal niveau zijn er snel maatregelen genomen om onze betrekkingen een nieuwe dynamiek te geven. Ter gelegenheid van het koninklijk bezoek aan het Nationaal Museum van de Democratische Republiek Congo in Kinshasa op woensdag 8 juni heeft koning Filip in aanwezigheid van het Congolese presidentiële paar een kakuungumasker van de etnische groep Suku plechtig aan het museum overhandigd.

Ce masque kakungu qui a été remis par le roi Philippe au musée de Kinshasa est un masque géant de plus de 1,3 mètre. Pour l'avoir vu à Tervuren mais aussi dans sa vitrine à Kinshasa, je

peux vous confirmer qu'il est très impressionnant avec sa parure complète. Il s'agit d'une pièce exceptionnelle. Les masques kakungu étaient utilisés pendant les rites d'initiation par les Sukus pour protéger les jeunes contre toute menace, notamment à l'occasion de rites de circoncision. C'est une pièce exemplative de la question de la restitution puisqu'on en dénombre une vingtaine à travers le monde et que le musée de Tervuren en détient dix-huit. Il en restera donc dix-sept dans notre musée. Il n'y en avait plus aucun sur le continent africain. C'est donc le premier exemplaire qui retourne en Afrique. À travers ce retour, la Belgique a voulu témoigner de sa volonté de contribuer à la reconstitution et à la valorisation du patrimoine culturel africain et singulièrement congolais.

D'un point de vue de technique juridique, vous l'avez peut-être vu dans la presse et à la suite de certains commentaires de présidents de parti, ce geste de restitution, n'est pas une restitution *eb tabt* que telle puisque que le cadre juridique actuel belge ne le permettait pas. Ce cadre a été instauré par le texte qui a été voté le 30 juin dernier. D'un point de vue juridique, c'est donc un prêt de longue durée à titre gratuit du Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren au Musée National de Kinshasa. Il marque le début symbolique d'un renforcement de la collaboration scientifique et muséale entre la Belgique et la République démocratique du Congo. Ce masque pourra faire l'objet d'une éventuelle demande de restitution dans le cadre de l'approche globale qui a été adoptée et votée à la Chambre le 30 juin.

Enfin, quelques mots sur la collaboration entre le Musée royal de l'Afrique centrale et les différentes institutions actuellement basées en RDC.

Pour rappel, le Musée royal de l'Afrique centrale ou le musée de Tervuren est un musée connu par la plupart d'entre nous, mais c'est aussi et surtout un institut de recherche qui héberge plus de 80 chercheurs de façon permanente et 120 stagiaires, doctorants et scientifiques africains en résidence qui effectuent des recherches sur des sujets variés sur les sociétés africaines, la nature, les biotopes, la biodiversité d'hier et d'aujourd'hui. Ils s'appuient notamment sur les collections du musée qui sont parmi les plus riches d'Europe et sur un travail de terrain qui est encore effectué aujourd'hui.

Si le musée de Tervuren est actif dans plus de 20 pays africains, la majorité de ses projets est réalisée en République démocratique du Congo. Leur déterminant commun est de s'inscrire dans une perspective de contribution au développement durable de la RDC. Il s'agit d'une préoccupation

majeure de l'État belge et de la Politique scientifique fédérale.

Si on regarde les six piliers de l'action du Musée royal de l'Afrique centrale tels qu'ils sont exprimés dans l'axe stratégique de ce dernier, on peut constater qu'il y a un premier pilier autour de l'étude, la gestion et la conservation du patrimoine culturel dans le cadre duquel le musée collabore avec plusieurs institutions congolaises, notamment avec l'Académie des Beaux-Arts située à Kinshasa, l'université de Kinshasa ou encore l'Institut des musées nationaux du Congo (IMNC) qui est le dépositaire culturel, matériel et immatériel de la République démocratique du Congo. L'IMNC gère 14 musées nationaux tant à Kinshasa que dans différentes provinces du pays. Singulièrement, les collaborations s'inscrivent dans une volonté de renforcer les capacités de gestion et de conservation des collections de l'IMNC. Pour avoir été le témoin d'échanges entre les scientifiques du Musée royal de l'Afrique centrale et de l'IMNC, je peux vous dire que ces équipes travaillent extrêmement bien ensemble et de façon très rapprochée, avec des échanges très fréquents dans le cadre de bourses post-doctorales, mais aussi de programmes de formation pour les conservateurs à différents niveaux.

Mais je pense que, lors de la séance du 21 mars dernier de cette assemblée, Guido Gryseels a déjà présenté certains de ces axes de collaboration, notamment sur le partage et l'accessibilité des bases de données, sur la formation en gestion d'archives et de méthodes de recherche qui se passent entre les instituts au Congo et le musée à Tervuren.

Le deuxième pilier important concerne les risques naturels en Afrique centrale, qui ont un impact négatif considérable sur le développement et singulièrement, le risque sismique dans la région des Grands Lacs. Comme cela ne vous a pas échappé, cette région est victime d'éruptions volcaniques relativement fréquentes donnant lieu à des tremblements de terre, des inondations et des glissements de terrain qui causent de nombreuses victimes et d'importants dégâts matériels qui entravent le développement humain et économique. Ces événements et ces catastrophes naturelles, s'ils ont un impact catastrophique, restent relativement peu étudiés.

En collaboration avec de nombreux partenaires congolais mais aussi burundais, rwandais et ougandais, le musée étudie ces risques et développe des outils permettant de réduire et de mitiger les risques de catastrophe et de favoriser un aménagement durable du territoire. Vous avez peut-être vu l'éruption récente en 2021 d'un volcan

près de Goma. Nous avons dépêché en urgence des équipes de Tervuren - de géologues, de vulcanologues - pour mener différentes études.

Le troisième axe du travail du musée concerne la conservation de la biodiversité, avec notamment des projets sur les poissons dans le bassin du Congo qui constitue une source très importante de protéines animales pour une grande partie de la population congolaise mais qui reste peu connue. Là aussi depuis 20 ans, le musée organise des stages pour des chercheurs africains autour de la taxonomie des poissons sur l'utilisation de bases de données globalisées (FISHBASE), qui permettent une meilleure compréhension des populations piscicoles au Congo.

Toujours au sujet de la biodiversité - le troisième axe stratégique du musée -, de nombreux projets visant à l'étude des forêts en RDC. Vous savez que la RDC, avec une proportion importante du territoire couverte par des forêts, joue un rôle important notamment par rapport aux enjeux climatiques. Il est donc nécessaire d'étudier et de prévenir les phénomènes de déforestation, mais aussi de mieux comprendre ces écosystèmes et le rôle durable dans lequel ils peuvent s'insérer.

Dans ce cadre-là, un nouveau laboratoire de biologie du bois a été ouvert par le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren (MRAC) à Yangambi, le long du fleuve Congo. Ce laboratoire permet aux scientifiques congolais et internationaux de mener des recherches de pointe sur la structure et la croissance des arbres afin de mieux comprendre le rôle des forêts dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Un quatrième axe du travail entre le MRAC et des partenaires congolais concerne la lutte contre les maladies tropicales, avec plusieurs institutions congolaises comme la faculté de médecine de l'Université de Kinshasa et l'Institut national de recherche biomédicale (INRB), que le Roi a eu l'occasion de visiter lors de la récente visite royale. Plusieurs maladies sont étudiées, dont la bilharziose, qui est une maladie tropicale due à un ver parasite. Cette maladie touche plus de 200 millions de personnes à travers le monde et cause 180 000 décès chaque année. Plusieurs scientifiques du MRAC étudient l'évolution de ces vers parasites et jouent un rôle actif dans le monitoring et la prévention, mais aussi le potentiel traitement de cette maladie, ainsi que des projets de sensibilisation auprès des communautés locales.

Le cinquième axe du travail du MRAC concerne le soutien au développement et à l'éducation. Un gros projet que j'ai eu l'occasion de suivre consiste en la

rédaction d'études pour chacune des 26 provinces de la RDC. Ce projet, lancé en 2008, vise à collecter, analyser, actualiser une série de données afin d'améliorer la connaissance du territoire, des ressources naturelles, culturelles, historiques, politiques, administratives, économiques et de les mettre à la disposition des pouvoirs congolais. En effet, une question institutionnelle importante au Congo porte sur la centralisation/déconcentration du pouvoir *versus* la concentration. Une connaissance fine du territoire est nécessaire pour mener ces discussions.

Toujours sur le sujet de l'éducation, le musée est partenaire d'un projet mené par l'Université de Namur et l'Institut supérieur pédagogique de Bukavu qui vise à freiner la dégradation environnementale en RDC et plus particulièrement dans la région du Kivu soumise à une forte pression démographique. Ce projet se penche avec les élèves du secondaire sur ces questions relatives à l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

Enfin, le Musée royal de l'Afrique centrale tient à contribuer à la gestion durable des ressources naturelles du Congo que l'on sait abondantes. Il mène à cet effet une série de projets, participe au renforcement de compétences au sein de l'administration publique congolaise et fournit de l'appui à certains projets de collecte et de gestion d'informations stratégiques sur le sous-sol. Par exemple, le Musée royal de l'Afrique centrale collabore avec le Centre de recherches géologiques et minières (CRGM) et les Universités de Kinshasa, de Bukavu et de Lubumbashi afin d'améliorer l'expertise académique sur la géologie des ressources minérales et leur impact sociétal dans le cadre d'une gestion intégrée, en impliquant toutes les parties concernées (communautés locales, certains experts, acteurs économiques et responsables politiques). L'objectif final est que la demande globale en ressources minérales contribue davantage au développement de la RDC par une redistribution et une répartition équitable des bénéfices dans toutes les couches de la société.

En conclusion, ce qui m'a frappé au cours du travail des derniers mois sur des questions afférentes au Congo, c'est une actualité dense, que ce soit par vos travaux, la visite royale au Congo, la remise de la dépouille de Patrice Émery Lumumba. Et lors du voyage au Congo, pays que je connais moins que vous, j'ai été frappé par les liens unissant nos deux pays. Que nous le voulions ou non, nous avons un passé commun qui comporte des zones d'ombre et qu'il faut pouvoir regarder en face. Le travail qui est réalisé au sein de cette commission est d'une utilité absolue - ce fut mentionné par le Dr Mukwege

lorsque nous sommes allés le voir dans la banlieue de Bukavu.

Pour reconstruire une relation saine, sans zone d'ombre et apaisée, il est nécessaire de réaliser le travail de fond que vous menez sur le passé colonial. Merci beaucoup. Je suis à votre disposition.

De **voorzitter**: Collega's, ik wil voorstellen om de vragen aan de staatssecretaris nu te stellen, omdat hij om 15.45 uur weg moet. (*Instemming*)

Wim Van der Donckt (N-VA): Mijnheer de staatssecretaris, hartelijk dank voor uw toelichting bij het wetsontwerp, los van het feit dat wij – zoals u weet – nogal sceptisch staan ten opzichte van uw initiatieven. Dat wil echter niet zeggen dat we tegen een restitutieregeling zijn in het kader van de werkzaamheden en doelstellingen van deze commissie, maar we staan daar sceptisch tegenover. Wij hebben die argumentatie reeds aangehaald in het kader van de bespreking van uw wetsontwerp.

Ik heb drie korte vragen.

Er zal onderhandeld moeten worden. Er zullen restitutieoverdragen moeten komen die passen binnen het kader van uw wetsontwerp. Lopen er reeds gesprekken, specifiek over uw wetsontwerp, met Kinshasa, Kigali en Bujumbura? Zo niet, wanneer denkt u dat die van start zullen kunnen gaan, of welke initiatieven zult u nemen om ze zo snel mogelijk op te starten?

Dan heb ik een tweede, misschien wat stoutte, vraag. Er zijn hier in de commissie experts geweest die op juridisch vlak en ook wat breder niet echt heel positief waren over uw ontwerp, tot zelfs eerder vernietigend. Hoe werd uw wetsontwerp in de oud-kolonies ontvangen? Hoe reageerde men daar op het initiatief dat u hebt genomen?

Ten slotte, indien u op deze laatste vraag vandaag niet kunt antwoorden, zie ik uw antwoord later tegemoet. Hebt u al zicht op de berekening van de prijs die gepaard zal gaan met het onderzoek naar de stukken, hun bewaring en de kosteloze teruggave aan de staat van herkomst? Dat is een heel concrete vraag.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre présentation.

Je suis assez heureux de vous voir dans cette commission parce que les difficultés d'agenda ont fait que nos travaux respectifs ont eu tendance à se chevaucher et c'est un peu dommage. Nous

risquons de répéter les discussions que nous avons eues en commission de la Mobilité et en séance plénière mais nous allons essayer d'éviter cela. Ce sont les aléas de la vie politique et des impératifs de communication.

Quoi qu'il en soit, comme j'ai eu l'occasion de le redire le 30 juin 2022 en séance plénière, c'est un premier pas important qui a été fait avec le projet de loi même si un travail conséquent est encore à réaliser pour que les restitutions soient effectives. Aujourd'hui, c'est une ouverture qui est faite et c'est très bien. J'ai plusieurs questions sur le travail à réaliser maintenant mais également sur d'autres types de travail. Il n'y a pas que la restitution d'œuvres d'art. Il s'agit aussi, par exemple, de savoir si vous avez des projets ou une réflexion en cours sur la restitution des restes humains qui se trouvent dans les tiroirs de nos institutions, ce qui pose un problème éthique extrêmement grave. Essaie-t-on d'avancer en cette matière de même que concernant les archives, deux dossiers qui relèvent de votre compétence également. Y a-t-il une volonté d'avancer à court, à moyen ou à long terme dans ces trois volets de restitution?

La question des collections privées a également été abordée en commission voici un mois. À moins que je ne me trompe, vous n'avez pas de compétence pour obliger à restituer des collections privées. Mais quel est votre sentiment à cet égard? Quelles seraient vos recommandations ou vos idées pour favoriser la restitution de collections privées qui auraient été – je le précise pour éviter de mettre le feu aux poudres – illégalement acquises?

On sait que l'État fédéral n'est pas le seul à avoir en sa possession des objets, œuvres d'art, restes humains et autres issus des anciennes colonies. Qu'en est-il des entités fédérées? Avez-vous pris des contacts avec les entités fédérées pour qu'elles puissent se joindre au projet que vous avez initié? Cela pourrait-il être envisagé? Y a-t-il déjà une réaction ou un travail qui se fait à ce niveau-là?

Vous avez également dit que nous devons avoir une relation d'égal à égal avec les trois pays concernés. Je ne peux être plus d'accord avec vous. Il existe cependant toujours une discussion sur les traités qui vont devoir être mis en œuvre. Nous, la Belgique, avons posé quatre balises claires sur la question de la restitution. Je voudrais savoir ce qui se passera si lors des négociations sur le traité, un des pays dit qu'une des balises ne lui convient pas et qu'il veut qu'on la modifie. N'y a-t-il pas un risque qu'on accuse la Belgique d'arriver avec un ensemble à prendre ou à laisser? Comment peut-on gérer cela sans risquer de créer

un sentiment de néocolonialisme par rapport à cela?

Nous avons des critiques – et cela a été répété ici – notamment du lobby des antiquaires. Mais quel a été l'accueil des trois pays concernés? C'est la même question que le collègue Van der Donckt. Les négociations sont-elles déjà en cours? Si oui, à quel niveau d'avancement sont-elles?

J'en viens à une question concernant le masque kakungu. En Belgique, nous avons décidé que ce masque était une œuvre d'art. Or, le masque était utilisé dans les cérémonies. Que se passe-t-il si aujourd'hui, une communauté pour qui ce masque n'est pas une œuvre d'art, mais un objet d'un usage cérémoniel, voulait récupérer ce masque pour refaire des cérémonies comme à l'époque? Comment peut-on gérer cette demande qui me paraîtrait tout à fait légitime, mais qui pose des questions sur la conservation du masque etc.?

Je vais poser une dernière question à laquelle vous avez peut-être répondu. Est-il prévu, à court, moyen ou long terme de rendre d'autres objets d'art éventuellement au Rwanda et au Burundi? Dans quel cadre et dans quels délais?

Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le secrétaire d'État, mesdames et messieurs, chers collègues, je serai assez bref lors de ce premier tour.

Nous avons abondamment débattu du projet de loi "Restitution", tout d'abord dans la commission chargée de la Politique scientifique dont le rapport intégral est disponible pour toutes les personnes intéressées, puis en séance plénière. Comme nous en avons parlé assez longuement et voici peu, nous n'allons pas relancer le débat.

Monsieur le secrétaire d'État, j'aimerais revenir sur une question qui s'inscrit dans la suite du vote intervenu le 30 juin dernier – date symbolique, bien entendu – et qui rejoint celle posée par M. Defossé. En plénière, vous avez rappelé qu'un travail intergouvernemental préalable avait été entrepris avec les trois pays pour discuter de la restitution et de sa mise en œuvre. Une loi a ensuite été votée, mais la question de l'inaliénabilité doit être réglée en droit belge. Cette condition sine qua non était absolument indispensable pour pouvoir restituer par la suite. Des négociations se poursuivent au sujet des trois accords de coopération. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'instauration de la commission scientifique paritaire, ainsi que sur le travail de dialogue en vue de rendre exécutoires ces accords de coopération?

J'imagine que ce seront, de toute façon, trois textes distincts comportant des variantes et des

particularités d'un pays à l'autre. Ce ne seront pas nécessairement des accords-types, mais des textes qui devront être débattus avec les instances respectives des trois pays.

On peut y voir une démarche post-coloniale, comme ce fut entendu en plénière. Cette commission est composée de différentes sensibilités. Pour ma part, je ne pense pas que nous nous inscrivions dans une démarche post-coloniale. En tout cas, il faut réserver une grande place au dialogue et aux partenaires des trois pays concernés par ces accords de coopération.

Au-delà du contenu du projet de loi sur la restitution de biens culturels, j'en viens à quelques questions pour le rapport de cette commission. Comme on l'a dit, deux éléments ne se trouvent pas dans le projet de loi: les restes humains et les archives. Une procédure est en cours concernant les restes humains. Pouvez-vous nous rappeler ce qui est en cours? Comment ce travail évolue-t-il? Ces questions valent également pour les archives.

Un débat existe aussi sur la restitution de ce qu'on appelle "les actes fondateurs". On parle beaucoup de l'original du discours de Patrice Lumumba lors de l'indépendance du Congo. Qu'en est-il? Y aura-t-il une volonté de restitution de ce discours? Par ailleurs, des cartes seraient détenues en Belgique. Elles seraient assez fondamentales pour des questions de frontières dans la région.

Vous avez remis une clé usb contenant un inventaire assez sommaire de quelque 80 000 pièces. Il existe une transparence en Belgique sur tout ce qui se trouve aux Archives du royaume. Une mise à disposition ou une mise en ligne de cette liste de 80 000 pièces est-elle envisageable? Comment est-elle matérialisée? Quelles informations peut-on trouver dans cette clé usb?

Telles sont mes questions à ce stade.

Kurt Ravyts (VB): Mijnheer de staatssecretaris, u hebt vooral een aantal nuttige zaken herhaald van tijdens onze ontmoeting in de plenaire vergadering toen het ook ging over restitutie. U bent ook dieper ingegaan op de samenwerking tussen het AfricaMuseum en initiatieven in de Democratische Republiek Congo. Ik heb daarover ook al schriftelijke vragen gesteld. Die samenwerking is uiteraard nuttig en op verschillende maatschappelijke domeinen aanwezig. Ik had wel graag een antwoord gekregen over de implementatie van het uiteindelijk door een ruime meerderheid goedgekeurde wetsontwerp rond restitutie, dat een juridisch kader heeft vastgelegd voor de teruggave van bepaalde werken. Ik heb het

dan, net zoals collega Van der Donckt, vooral over het bilaterale akkoord dat op voet van gelijkheid moet worden gesloten. Dat zal volgens mij ook terugkeren naar de plenaire vergadering via een instemmingswet. Bestaat er daarvoor een tijdschema? Hoe ziet u dat praktisch? Zijn de gesprekken al lopende?

Ik heb ook nog een vraag over de implementatie van het wetsontwerp. De gemeenschappelijke wetenschappelijke commissie die paritair werd samengesteld uit deskundigen van beide betrokken staten, is een cruciale factor om de rechtmatige eigenaar van artefacten vast te stellen. Wanneer wordt die commissie samengesteld? Wat is daarvoor het tijdsplan?

Ik heb u destijds al gezegd dat de wetenschappelijke commissie, die met redenen omkleed moet adviseren en waarbij dus ook de restitutedossiers aanhangig moeten worden gemaakt, toch wel onafhankelijk moet kunnen werken, zonder politieke druk.

Ook in 2022 en nadien moet daar volledige transparantie over komen. In de mate van het mogelijke moeten zeker de parlementsleden en – waarom ook niet – het bredere publiek kennis kunnen nemen van de adviezen en waarom die werden geformuleerd. Het zal moeten blijken of de overdracht van juridische eigendom gesplitst van de fysieke terugname van het goed een goed idee is. In het bilateraal akkoord zullen de voorwaarden en de modaliteiten worden vastgelegd, waaronder het land van herkomst de teruggave kan eisen of vragen. Dat wordt natuurlijk ook een cruciaal aspect. De splitsing tussen fysieke teruggave en juridische eigendom zorgt voor de omschrijving 'depotbeleid'. Is dat al doorgesproken met de bevoegde instanties in de Republiek Congo? Congo staat op het vlak van beheer- en restauratietechnieken en alles wat samenhangt met een conservatiebeleid, uiteraard niet zo ver als wij hier. De mensen ter plekke erkennen dat ook. Het is zelfs geen kwestie van toegeven. Er zijn uiteraard historische ontwikkelingen.

Ik ga daar niet verder op in. Dat is geen verwijt, maar gewoon een vaststelling die ik zelf, wellicht met u, maak. Anders zou die splitsing toch ook niet zomaar naar voren worden geschoven.

Zonder te polemiseren, want iedereen heeft zijn mening, en van de mensen in de diaspora zullen we straks wellicht iets horen over een aspect dat ik misschien niet heb gehoord, maar in de plenaire vergadering heb ik gezegd dat binnen de brede diaspora het idee leeft dat alle naar België getransporteerde kunst, dus ook aangekochte kunst, zou moeten worden teruggegeven, want als

men kijkt naar het koloniaal verleden, zat men sowieso in een ongelijke machtsverhouding. Dat idee wordt ook gedragen door bepaalde partijen hier. Door de heer Defossez werd dat ook al wat geparafraseerd toen hij het had over private collecties en hoe de minister daartegenover stond. Men kan in de Verenigde Staten ook vragen om de gronden die men heeft ingenomen, aan de autochtone bevolking terug te geven. We gaan het hier niet op flessen trekken, maar ik wil toch oproepen om wat rationeel te blijven in het debat.

Nog een andere vraag betreffende het thema dat de heer Delizée, de voorzitter van de commissie waaronder het Wetenschapsbeleid ressorteert, terecht na aan het hart gaat: het archiefbeleid in dit land. Morgen of woensdag zetten we al een belangrijke stap inzake declassificatie. Het betreft een wetsvoorstel dat we steunen bij monde van de commissievoorzitter van Binnenlandse Zaken. Het is een goede aanzet om vorderingen te maken. Ik zal de heer Delizée niet herhalen, hij heeft verwezen naar een aantal specifieke archieven waar nog vooruitgang kan worden geboekt. Wellicht vinden we dat ook terug in de finale aanbevelingen van deze bijzondere commissie.

Jan Briers (cd&v): Mijnheer de staatssecretaris, de meesten van ons hebt u al meermaals kunnen spreken over uw wetsontwerp, dat ik nog altijd even intelligent en juridisch-technisch correct vind. Vandaag kan de regering hierin niet verder gaan, maar bij het slot van de werkzaamheden van deze bijzondere commissie zullen hopelijk ook aanbevelingen worden opgenomen met betrekking tot de restitutie van cultuurgoederen en voorwerpen in het bezit van andere overheidsinstellingen, van instituten en privépersonen.

Sommige sprekers op onze hoorzittingen waren van oordeel dat alle binnen de koloniale periode verworven kunst moet worden teruggegeven. Wij zijn niet van die zienswijze. Dat belet ons echter niet om toch te pleiten voor een veel grotere toegankelijkheid in Congo zelf van legaal verkregen voorwerpen, zowel uit Belgisch staatsbezit als uit privébezit middels bijzondere bruiklenen of zelfs giften. Als u nu snel bent met uw wetsontwerp, dan kunnen wij daaraan ook al beginnen te werken. We zullen dat trouwens voor de drie landen bepleiten in de aanbevelingen van onze commissie.

Er moet ook worden erkend dat vele stukken met de beste intenties voor het nageslacht, ook het Congolese, in België werden bewaard. Het is dus niet altijd roofkunst, maar we moeten er ook over waken dat deze kunstvoorwerpen na de overbrenging naar Congo niet worden geroofd of

gestolen. Het zal dan ook onze verantwoordelijkheid blijven dat deze voorwerpen, die momenteel in federale musea toegankelijk zijn voor Belgen en Congolezen, niet op de wereldwijde kunstmarkt terechtkomen.

Voor dit punt willen wij bijzondere aandacht vragen. We hopen dat het samenwerkingsakkoord met Congo inzake de teruggave van geroofde goederen niet alleen de fysieke omstandigheden van de conservatie van de gerestitueerde goederen zal behandelen, maar ook de mogelijkheid zal inbouwen om bepaalde symbolisch belangrijke voorwerpen met Belgische steun terug te brengen bij de stammen en de *chefs coutumiers* van wie ze afkomstig waren.

Het belangrijkste doel van deze oefening is immers om zowel het grote Congolese publiek als de Congolese kunstenaars via deze cultuurdragers weer aansluiting te doen vinden met hun culturele verleden en identiteit.

De voorbije weken zijn er veel sprekers in onze commissie aan bod gekomen. U sprak daarnet over het belang van de uitwisseling van experts tussen Congo en België, maar we horen vaak dat het voor personen uit de Democratische Republiek Congo erg moeilijk is om een werkvisum voor België te krijgen. Men zou daarom eerst en vooral al werk kunnen maken van een versoepeling van het Schengenverdrag. Daarnaast laat het AfricaMuseum zelf weten dat het toegankelijker gemaakt zou kunnen worden voor onderzoekers uit Congo. Tot zover mijn bemerkingsen.

Marco Van Hees (PVDA-PTB): Monsieur le secrétaire d'État, nos divergences à propos de la restitution sont connues. Vous en faites même des vidéos sur les réseaux sociaux. Je vais les résumer aux deux points qui me semblent essentiels.

Premier point: pourquoi avez-vous soumis à la Chambre ce projet de loi avant de conclure les traités? D'habitude on procède à l'inverse. Ici, vous imposez aux pays avec lesquels nous allons conclure des traités le contenu déjà voté d'un projet de loi.

Le deuxième point porte sur la question des biens acquis de manière légitime ou illégitime. Vous dites que 100 % des biens sont potentiellement aliénables, mais, d'un autre côté, vous dites que 56 % ont été acquis de manière légitime. Vous déclarez dans la presse que "les circonstances d'acquisition sont parfaitement documentées et légitimes", même si le travail des experts doit encore être fait.

Je peux comprendre que vous n'ayez pas apprécié

que je dise que votre projet de loi garde des relents colonialistes, mais vous n'avez pas répondu à ma question fondamentale à ce propos, à savoir ne faut-il pas considérer que 100 % des objets ont été acquis de manière illégitime, vu que cela s'est passé dans un cadre qui lui-même était illégitime, à savoir la colonisation? Il serait bon de dire les choses de manière franche. Que répondez-vous à cet argument?

Si on met en œuvre le projet de loi ou le traité qui en découle, et si les homologues congolais vous disent qu'ils estiment que tout a été acquis de manière illégitime, que fait-on? Ou alors, si à propos d'un bien, les experts congolais disent qu'il a été acquis de manière illégitime et les experts belges le contraire, que fait-on? Ce point n'est pas réglé, vous ne l'avez pas éclairci. J'espère avoir une réponse cette fois-ci.

En ce qui concerne la visite royale, on a pris note de cette excellente visite dans un bon climat, mais on se demande pourquoi les relations avec le Congo avaient été si tendues ces dernières années. Cela dépasse peut-être le cadre de votre intervention, mais puisque vous étiez de ce voyage, vous avez peut-être entendu des choses et vous avez votre opinion sur les raisons qui expliquent les difficultés des années précédentes. Cela ne découlait-il pas – je fais le lien avec cette commission – d'une attitude politique et gouvernementale belge qui gardait aussi des relents colonialistes, notamment en voulant imposer des politiques politiciennes ou des politiques économiques au Congo?

En ce qui concerne Tervuren, ne trouvez-vous pas qu'il faille un musée de la décolonisation? J'entends que ce musée représente bien plus qu'un musée, qu'il s'agit d'une somme d'expériences et d'un institut scientifique. Mais n'y aurait-il pas lieu d'avoir un véritable musée de la décolonisation? Au Vietnam, il y a un musée des atrocités américaines commises lors de la guerre du Vietnam. Je ne dis pas qu'il faut appeler cela comme cela, mais ne faut-il pas un musée qui montre cela? Pour l'instant, le musée de Tervuren comporte des aspects de critiques de la colonisation, mais elles sont quand même assez limitées, même si certaines ont fait polémique.

Je termine avec une question qui sort des trois axes que vous avez abordés, mais qui découle de l'intervention de Mme Marie-Louise Sibazuri. Parmi diverses recommandations qu'elle exprime, elle dit qu'il faudrait, selon elle, mener une enquête sur l'assassinat du prince Rwagasore - le premier Premier ministre du Burundi qui a été assassiné à la manière de Patrice Lumumba, avec des complicités qui ont l'air assez évidentes du

gouvernement belge. C'était le prince héritier qui, je l'apprends aujourd'hui, n'était ni Tutsi, ni Hutu si j'ai bien compris et qui pouvait justement garantir l'unité du pays.

Son assassinat dans des conditions aussi troubles que celles de Patrice Lumumba au Congo, et ce, quelques mois plus tard, mériterait une recherche scientifique. Un ouvrage est récemment sorti, écrit par Ludo De Witte qui avait déjà fait l'analyse de l'assassinat de Lumumba. Ici, on nous demande une recherche scientifique mise en place et financée par les autorités belges. Cela fait-il partie de vos compétences ministérielles et, dans l'affirmative, envisagez-vous de prendre des initiatives en ce sens?

Thomas Dermine, secrétaire d'État: Monsieur le président, je remercie les collègues pour leurs questions et remarques.

Certaines ont pu être traitées lors de nos échanges précédents. Monsieur Van Hees, au risque de vous décevoir sur votre dernière question concernant la situation au Burundi, en effet, ces questions historiques valent la peine d'être posées. Elles doivent certainement faire l'objet d'une orientation dans le cadre de vos rapports. À ce stade-ci, c'est toute l'utilité d'une commission comme celle-ci de pouvoir se pencher sur une suite, qu'elle se fasse sur la base de travaux historiques (études ou autres) dont votre commission déterminera la nature et qui pourraient être financés via la Politique scientifique.

Marco Van Hees (PVDA-PTB): Sur la question des restitutions, vous n'avez pas attendu les conclusions de la commission. Enfin bon!

Thomas Dermine, secrétaire d'État: Permettez-moi de vous dire que vous tournez un peu en boucle, non seulement d'un point de vue chronologique – nous avons eu des échanges à répétition –, mais aussi parce que votre raisonnement se contredit lui-même. D'un côté, vous me dites et je vous entends: "Est-ce que l'on ne doit pas faire un texte de loi après un traité bilatéral? Est-ce que vous n'avancez pas à l'envers?" Mais dans la phrase d'après vous me dites: "Comment va délibérer cette commission? Quid si les experts ne sont pas d'accord? Comment cela sera-t-il communiqué?" Par là-même, vous contredisez le fait qu'on devrait dès à présent définir toutes les modalités de fonctionnement de la commission qui seront réglées par accord bilatéral.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas et qui se traduit par une forme d'incohérence inhérente à votre propos, qui consiste à dire, d'une

part, qu'un accord bilatéral doit précéder le texte de loi et, d'autre part, que le texte de loi doit régler des questions qui constituent l'objet même de l'accord bilatéral: la composition, les règles de délibération et les modalités de travail. S'il existe une réelle volonté de garantir une égalité entre les experts qui veulent reconstruire un passé commun, je considère qu'il faut laisser ces modalités – définies par l'accord bilatéral – faire l'objet d'une discussion saine entre les experts belges et congolais. Bref, votre argument ne me convainc pas, puisqu'il préconise une antériorité de l'accord sur le texte de loi, tout en demandant des précisions relatives aux modalités – exigence qui ne peut être réglée qu'au moyen de discussions portant sur l'accord de coopération.

Plus généralement, plusieurs questions avaient trait aux mêmes points. Comment la séquence des travaux se présente-t-elle? Nous avons commencé à travailler, sur une base bilatérale, avec la République démocratique du Congo, sur un projet de convention. Bien que le monde du PTB perçoive les choses de manière beaucoup plus binaire, vous vous doutez bien que nous n'avons pas avancé tels des cavaliers néocoloniaux, en sortant le texte de loi de notre chapeau. Cela fait des mois que nous travaillons avec nos homologues congolais pour nous assurer de la cohérence de notre approche et de sa correspondance avec leurs attentes. Sur cette base, nous sommes en train d'élaborer un projet d'accord bilatéral qui règle les modalités des réunions de la commission, des nominations, des délibérations, ainsi que les modalités pratiques et financières que vous avez évoquées. Nous espérons faire atterrir ce projet à la fin de l'année, afin que la commission puisse idéalement débiter ses travaux dans le courant de 2023. En tout cas, monsieur Van Hees, je tiens à vous rassurer: ces discussions se déroulent parallèlement à celles qui se rapportent au texte de loi. Il n'y aura donc pas de surprise chez nos homologues congolais.

Comment les Congolais réagissent-ils à l'approche? C'était l'une de vos questions, monsieur Van der Donckt.

Les discussions que j'ai eues durant ces 18 derniers mois avec nos homologues congolais m'ont permis de constater que cette question se pose avec insistance. Le président Tshisekedi en a fait un des sujets centraux de sa présidence de l'Union africaine, au deuxième semestre 2021. Cependant, elle ne se pose pas dans les mêmes termes que chez nous. Par exemple, le terme « restitution » est très peu utilisé. En effet, l'acte de rendre est un acte qui est, en soi, européenocentré puisque celui qui rend, c'est l'Européen. Donc, nos homologues congolais et africains – cela se retrouve de façon beaucoup plus récurrente dans

la littérature scientifique – parlent de « reconstitution », à savoir le fait de reconstituer un patrimoine, une connexion avec la spiritualité des ancêtres qui n'existent plus parce que pour certains objets, pour certaines ethnies, pour certaines époques, il n'y a plus d'artefact disponible en Afrique. L'exemple du masque kakungu est assez parlant. Il en existe une vingtaine d'exemplaires. C'était un masque très important pour le rituel de l'ethnie suku. En fait, aucun exemplaire de ce masque n'était disponible en Afrique. Le geste de la Belgique a été salué par le président Tshisekedi lors d'une allocution qui a précédé celle du roi Philippe le 8 juin dernier.

Parler du passé colonial, parler de ces questions pour créer un cadre juridique qui permet, selon toute une série de conditions édictées par la loi et par l'accord bilatéral, sur la base des conclusions des experts, le retour matériel d'objets est donc important. Cela peut permettre de construire une relation d'avenir fructueuse avec un passé apaisé et sans zone d'ombre.

Le travail qui est fait pour restituer ces objets a une valeur culturelle et symbolique. Mais, finalement, il s'agit aussi d'un prétexte pour avoir une discussion historique entre des experts belges et des experts académiques congolais sur ce passé commun et pour créer, dans la lignée du travail que vous fournissez, un véhicule qui permette des échanges dans le temps, sur la base des objets. Ces objets sont aussi un prétexte pour mener une discussion approfondie en vue de reconstruire une mémoire commune souvent biaisée d'un côté comme de l'autre.

Wat betreft de kostprijs van de commissie kan ik u meedelen dat wij tot nu toe een bijkomend budget van 2,2 miljoen euro hebben uitgetrokken voor wetenschappelijk onderzoek over de verschillende artefacten, dus voor de *étude de provenance*, zoals we die studie noemen in het Frans. Dat is een bijkomend budget voor de komende vier jaar voor onderzoeksprojecten aan beide kanten, dus aan Congolese kant en aan Belgische kant. Dat budget zal nodig zijn om de nuttige wetenschappelijke onderzoeken van de commissie te kunnen uitvoeren.

Sur les questions de M. Defossé et M. Delizée sur le lien avec les restes humains et les archives, que ce soit les archives ou les restes humains, ils répondent à des impératifs éthiques différents de la question des objets ethnographiques et c'est pour cela qu'ils font l'objet d'une approche séparée.

Pour la question des restes humains, ils font l'objet d'une étude par le projet Home, démarré en 2019, initialement pour une durée de deux ans. Il a pris

du retard en raison de la pandémie de covid-19 et il devrait prochainement livrer ses conclusions. Il établira les lignes directrices pour la restitution des restes humains.

Pour les archives, je vous incite à vous en procurer une copie. Les archives coloniales, ce sont des dizaines de kilomètres d'archives linéaires. Elles ont fait l'objet de ce qu'on appelle un guide des archives, un GPS qui permet de naviguer dans le fonds. Il fait lui-même deux tomes de 900 pages et permet de savoir exactement quelles sont les archives qui sont disponibles et où elles le sont. Sur demande, elles sont accessibles aux autorités congolaises.

Effectivement, on a de nombreuses demandes ces dernières années pour des cartes géologiques, des cartes minéralogiques. Il est assez saisissant que les instruments les plus précis de mesures sur ces ressources du sol et du sous-sol sont actuellement des archives belges. Sur base régulière, on transfère ces cartes à nos homologues congolais. On a encore reçu une demande récemment du ministère des Mines congolais.

Concernant la question de M. Delizée sur le discours de Patrice Lumumba, qui est le discours du 30 juin 1960 et qui est – vous avez peut-être vu le fac-similé – annoté de la main du futur premier ministre. C'est vraiment une pièce historique absolument fabuleuse parce qu'on voit que la radicalité qui donne le côté historique au discours a, quelque part, été annotée au moment même en réaction au discours du Roi Baudouin. On imagine Lumumba en train de raturer son discours pour lui donner le caractère historique qu'on lui connaît et la nature importante dans le mouvement panafricain.

Nous avons donc lancé un appel pour essayer de retrouver l'original. Il faudrait que je fasse appel aux archivistes. Selon certaines indications, cet original se trouverait en Belgique. Aujourd'hui, nous avons retrouvé dans un fonds une copie. Nous ne désespérons pas de retrouver l'original, qui est effectivement une pièce historique.

Sur les collections privées, malheureusement, le cadre juridique ne nous permet pas d'interférer sur les collections privées, même si nous ne désespérons pas qu'il y ait un effet d'entraînement et un rôle d'exemple sur les collections privées. Les collections que nous visons sont les plus grandes possibles.

Aujourd'hui, nous sommes en contact avec plusieurs entités publiques, notamment des musées provinciaux ; plusieurs universités du pays, au Nord comme au Sud, ont des collections

coloniales et étudient la possibilité de mettre en place un cadre similaire.

Plusieurs questions ont été posées sur le masque kakungu, comme la question de M. Defossé sur l'usage du masque, notamment dans le cadre de rites coutumiers. Le cadre juridique belge statue d'État à État. Nous n'avons pas de prétention, ni de volonté, d'avoir une quelconque influence sur l'utilisation éventuelle ou la conservation du masque. Ce serait d'une certaine façon une forme d'ingérence non souhaitée et non souhaitable.

Il appartient au musée de Kinshasa de valoriser, d'utiliser ou de mettre à disposition le masque. J'espère que cela correspondra à des conditions de conservation adéquates; mais la Belgique a peu de prise, et n'a aucune volonté d'en avoir une en la matière.

Sur les questions de l'approche au Burundi et au Rwanda, le cadre juridique mis en place concerne les trois pays de façon indistincte. Il se fait juste que, du fait que l'essentiel des collections du Musée de Tervuren provient du Congo, nous avons avancé de façon plus rapide avec le Congo qu'avec le Burundi ou le Rwanda. Mais à ce stade-ci, rien n'exclut – c'est l'objectif, à terme – d'avoir aussi des accords bilatéraux et des commissions sur des objets relevant du périmètre du Rwanda et du Burundi.

Mijnheer Ravyts, u vroeg naar de samenstelling en de timing van de commissie. Dat moet in het bilateraal akkoord worden bepaald. Wij hopen dat we in de herfst tot een finale versie van het bilateraal akkoord kunnen komen, zodat we in 2023 aan specifieke vragen om restitutie kunnen werken.

Comme dit un de nos collègues du PTB, je ne voudrais pas passer pour néocolonial et définir *ex ante* les conditions de délibération et de composition de la commission, qui doivent être faites sur pied d'égalité dans le cadre d'un accord bilatéral d'État à État. Faire l'inverse serait mettre la charrue avant les bœufs.

Pour terminer sur une note intéressante, j'en viens à la question du Musée de la décolonisation. Je ne sais pas s'il faut aller jusque là. Je porterai à votre attention différents travaux qui ont été effectués dans le cadre de la modernisation du musée de Tervuren. Cela nous vaut une série de questionnements y compris juridiques pour, par exemple, des mises en perspective décoloniales de certains objets ou de certaines statues qui ne sont pas du goût de tout le monde, par exemple d'associations de militaires ou de para-militaires. On peut vivre avec, évidemment. Et surtout on peut

essayer de rétablir certaines vérités historiques. Je trouve notamment intéressant de le faire sur la mise en contextualisation et le fait qu'on ait gardé certaines statues qui, objectivement, étaient des affronts visuels, pour pouvoir expliquer aux jeunes générations la façon dont la relation coloniale était perçue à l'époque, etc.

Je trouvais aussi intéressante toute la mise en valeur des objets que l'on fait aujourd'hui par rapport au trajet de la spoliation de biens. Aujourd'hui, vous pouvez trouver, auprès de plusieurs objets dans le musée, des QR codes pour des panneaux explicatifs qui parlent des conditions de provenance des objets. Prenons le Musée de Tervuren lui-même, on se rappelle le cadre dans lequel il a été construit, c'est-à-dire l'exposition coloniale de 1897. C'est un objet qui permet de contextualiser la colonisation et qui doit être, entre autres, utilisé pour cela. Je trouve que les efforts de ces dernières années vont en tout cas dans ce sens. Évidemment, il faut toujours travailler et se questionner en permanence, mais je trouve intéressant d'en faire un témoin des exactions du passé et du questionnement sur la période coloniale.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le secrétaire d'État.

Vu votre agenda, et celui des deux orateurs, je propose de clôturer cette partie ici. Merci pour votre disponibilité et pour votre volonté de participer à l'échange de vues au sein de cette commission.

Bedankt voor uw beschikbaarheid en uw bereidheid om naar onze commissie te komen voor deze gedachtewisseling.

We gaan verder met de vragen voor de heer Baldé en mevrouw Sibazuri. Ik geef opnieuw het woord aan de fracties. De heer Defossé heeft het woord.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je remercie nos deux orateurs d'aujourd'hui pour leurs présentations.

C'est un peu particulier comme fonctionnement parce que vous avez dû attendre longtemps pour que nous puissions vous poser des questions. Excusez-nous pour cela! Je voudrais surtout éviter que l'on oublie M. Baldé. Monsieur Baldé, votre entrée en matière était forte et constitue un rappel essentiel. Nous sommes là notamment grâce au travail des associations notamment de la diaspora qui bataillent depuis dix, quinze ans sur ce sujet. Il était important de rappeler ce travail de longue haleine que vous menez. Bravo pour cela car vous avez dû faire face à une forme d'inertie au minimum, en tout cas à des a priori et à des formes

de craintes parce que ce que vous défendez et mettez en lumière bouscule les idées reçues et ce que la propagande coloniale nous a inculqué depuis 140 ans. Ce combat de déconstruction de la propagande coloniale est vraiment remarquable. De là où nous sommes, nous souhaitons vous féliciter pour ce travail remarquable. En tout cas, je vous en remercie. Aujourd'hui, les fruits se récoltent chez les jeunes mais pas seulement, c'est important. Je vous remercie aussi parce que le lien entre le passé colonial et les discriminations d'aujourd'hui est essentiel et vous avez, me semble-t-il, tout à fait raison quand vous pointez notamment les blocages de certains qui empêchent aujourd'hui d'avancer sur un plan interfédéral de lutte contre le racisme. C'est important de le rappeler. Cela nous remet aussi face au travail que nous devons encore accomplir nous-mêmes.

J'ai une série de questions. Vous avez émis des critiques très fortes sur la commission notamment en qualifiant son fonctionnement de colonial. J'entends votre avis sur la question. Aujourd'hui, nous en sommes là malgré tout. J'aurais voulu avoir votre avis non seulement sur ce que nous aurions dû faire pour intégrer plus la diaspora et la société civile dans nos travaux mais aussi sur la manière selon vous de corriger le tir, si c'est encore possible. Si c'est trop tard, comment, selon vous, ne pas répéter ce fonctionnement dans les recommandations qui pourraient ressortir de cette commission et dans le suivi des recommandations par la suite?

Il y a quelque temps, nous avons entendu ici une idée que je voudrais vous soumettre. En effet, vous organisez des visites décoloniales et nous avons entendu dans cette commission quelqu'un nous dire que nous ne pouvons pas enlever les statues parce que si on les enlève, les organisations qui font des visites décoloniales ne pourront plus faire ces visites et montrer pourquoi il faudrait enlever les statues.

Je suis surpris par cette position qui me paraît un peu absurde ou en tout cas un peu difficile à comprendre. J'aimerais avoir votre avis concernant l'espace public. Vous allez peut-être me donner un avis différent ou pas, mais je serais curieux de vous entendre à ce sujet.

Vous avez également dit que la Belgique avait tardé à faire ce travail. C'est vrai. Cela fait quand même plus de 60 ans que les indépendances ont été proclamées. Je voulais savoir si vous avez connaissance d'autres États colonisateurs qui ont opéré de manière plus rapide, efficace et inclusive. Cela existe-t-il à votre connaissance? Quel serait ce travail d'autres États et comment pourrait-on

s'en inspirer dans nos recommandations?

J'ai eu la chance de faire quelques visites décoloniales avec vous, notamment une visite que vous aviez vous-même animée avec brio. J'ai appris, lors de ces visites, que vous aviez des contacts avec des associations et avec la société civile présente en RDC – vous avez parlé de la RDC à l'époque. Avec la commission, nous allons faire un déplacement fin août ou début septembre sur place, mais j'aurais aimé avoir votre regard sur la manière dont on vit la question décoloniale sur place dans la société civile locale. Aurait-il fallu également intégrer, dans les travaux de notre commission cette société civile congolaise et, par effet, rwandaise et burundaise aussi? Et si oui, de quelle manière?

Par ailleurs, vous avez entendu le témoignage de M. Dermine sur la question des restitutions. C'est un peu dommage parce qu'il a dû partir, mais j'aurais bien voulu avoir votre avis – à tous les deux d'ailleurs – au sujet de ce travail de restitution. Cela vous semble-t-il aller dans le bon sens? Y a-t-il des choses qui, selon vous, manquent? Êtes-vous heureux avec ce qui est proposé ici? Pour terminer, monsieur Baldé, je note toutes vos recommandations, qui me semblent utiles et nécessaires. J'espère que vous pourrez envoyer votre présentation au secrétariat pour avoir cette liste de recommandations. Je pense que cela serait utile.

Madame Sibazuri, c'est important d'entendre parler ici du Burundi car, malheureusement, ce pays, comme le Rwanda d'ailleurs, a tendance à être écrasé par la masse congolaise, par l'importance de l'histoire de notre pays par rapport au Congo. On a tendance parfois à ne pas avoir suffisamment de retours burundais et rwandais. C'est dès lors important que vous soyez là aujourd'hui.

J'ai plusieurs questions.

Selon vous, la déstructuration qui a été faite de la société burundaise, dont vous avez parlé, a-t-elle un impact sur les diasporas aujourd'hui en Belgique? Au niveau national, quelles pourraient alors être les actions à mener notamment avec la diaspora présente? Au niveau international, concrètement, quelles seraient vos recommandations aujourd'hui pour réparer? Vous avez dit qu'il était impossible de réparer la déstructuration de la société burundaise. Et, comme je le répète à chaque commission, quelles seraient en tout cas les mesures à prendre? Je reviens avec cela depuis qu'on a commencé à parler de la réparation. Est-ce à la Belgique aujourd'hui d'agir et de quelle manière? N'y a-t-il pas un risque de réitérer le fait colonial, à partir du

moment où la Belgique intervient dans les affaires internes d'un État? C'est une question que je n'arrive pas encore à résoudre et nous avons d'ailleurs eu des retours parfois différents des experts. Votre avis ici m'intéresse donc.

Pour parler un petit peu d'histoire malgré tout, même si on déborde partiellement de l'aspect pur et simple des réparations, quelle a été l'attitude des Allemands qui nous ont précédés comme colonisateurs du Burundi? Quelle a été cette attitude dans la colonisation allemande? Aujourd'hui, des choses se mettent-elles en place également avec l'État allemand concernant des réparations par rapport à ce passé colonial que vous avez en commun avec l'Allemagne?

Concernant la mort du prince Rwagasore, vous avez complètement raison. Il est absolument nécessaire de faire la lumière sur cette affaire aujourd'hui, comme nous avons essayé de le faire sur les assassinats de Patrice Lumumba, Joseph Okito et Maurice Mpolo. Recommandez-vous une commission d'enquête parlementaire sur le schéma de ce qui a été fait lors de la commission Lumumba? Ou y a-t-il selon vous d'autres manières de faire? Les recommandations de la commission Lumumba, dont nous avons d'ailleurs eu l'occasion de discuter dans cette commission, ont rarement été suivies d'effets concrets. Le fonctionnement de la commission n'était peut-être pas optimal. Avez-vous des demandes spécifiques pour faire le suivi de cette affaire d'assassinat? Voilà les questions que j'avais à vous poser.

Je vous remercie encore d'avoir patienté pour les questions afin d'être présents pour nos répondre.

Christophe Lacroix (PS): Monsieur le président, je serai très bref.

Je voudrais, tout d'abord, remercier les deux intervenants. Leurs propos étaient intéressants mais ils arrivent, selon moi, un peu tard.

On chemine petit à petit et on se rend compte qu'on fait parfois des erreurs en matière de méthodologie. Selon moi, ce genre de témoignages auraient dû être apportés plus tôt. En effet, les recommandations faites en matière de réparation rencontrent déjà toute une série de recommandations qui ont été faites par certains.

Cela dit, le nouvel éclairage qui nous a été apporté est très intéressant. Je pense en particulier à l'éclairage apporté par Mme Sibazuri qui a bien explicité qu'à côté des dommages physiques, des dommages liés à la violence, à l'accaparement des terres, à la mise sous tutelle de peuples, il y a eu

une participation à une racialisation, à une ethnicisation. Elle a également parlé d'éléments importants en matière de réparation ou, en tout cas, en matière de thématiques de réparation qui portent sur la réparation spirituelle et morale. Elle a évoqué notamment le rôle de l'Église ou, en tout cas, des congrégations et des mauvaises traductions liées à une incompréhension des langues autochtones qui ont fait qu'on a agi un à peu à la manière de la Saint-Barthélemy, en France, où on disait: Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens. En fait, c'est de cela dont il s'agit: ne tuez personne et sans raison. Pour moi, c'est la même chose que le massacre de la Saint-Barthélemy. On a donné le blanc-seing à une population pour en tuer une autre.

Au-delà de cela, sur le plan intellectuel et de la culture africaine et spécifiquement de la culture burundaise, il y a l'exemple même d'une violation absolue de cette culture. Donc, les réparations seront donc très compliquées. Lorsque la commission abordera cette question, il faudra faire preuve de beaucoup de nuance. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une question matérielle, d'une question d'argent. Apporter des solutions à ces questions prendra donc énormément de temps. Il faudra faire preuve de bienveillance et être très nuancé. Il faudra surtout beaucoup de temps pour soigner les cicatrices du passé.

Mais je pense qu'avec le dialogue tel qu'il a été tenu aujourd'hui, dialogue empreint de bienveillance, de sagesse et de beaucoup d'humanité de votre part, madame Sibazuri, vous m'avez donné encore une fois de plus – je vais finir par me répéter – une leçon sur ce qu'est l'humanité et ce qu'elle devrait être si le monde était meilleur que ce qu'il n'est aujourd'hui. Mon collègue Jean-Marc interviendra sans doute par après pour faire des propositions plus concrètes.

Le président: Merci, monsieur Lacroix. Pour rappel, nous avons bien évidemment construit notre méthodologie ensemble, dans cette commission.

Christophe Lacroix (PS): Monsieur le président, ce n'est pas une critique à votre égard. C'est une critique à mon égard aussi. Je pense rétrospectivement, mais c'est très difficile; vous l'avez dit l'autre fois. Nous sommes à plus d'une centaine de personnes reçues. Nous apprenons des choses aujourd'hui qui nous auraient permis d'avancer autrement si nous les avions sues, mais nous ne les connaissions pas alors. Nous ne les savions pas à l'époque et c'est évidemment une méthodologie commune. J'ai ma part de responsabilité. Je ne suis pas là pour dire qu'on a mal travaillé.

Le **président**: Merci. D'accord. Je vais dire un petit mot sur notre méthodologie à la fin.

Kurt Ravyts (VB): Ik dank beide sprekers.

Wij hebben in het uitgebreide expertenverslag al grondig kennis kunnen nemen van een aantal aanbevelingen, maar ook van revindicaties van de diaspora en de heer Baldé heeft een aantal zaken herhaald.

Wat betreft datgene waarover mevrouw Sibazuri het had, de mentale kolonisatie, is het spirituele aspect hier vorige vrijdag ook vrij uitgebreid aan bod gekomen. Daar moet zeker aandacht aan worden besteed in onze werkzaamheden, zeker met het oog op het eindverslag. Er bestaat daarvoor bij ons de nodige belangstelling. Dat wordt vrij unaniem gedragen.

Wat betreft de methode, mijnheer Baldé, was u blijkbaar ontevreden over de volgorde van de besprekingen. Ik vermoed dat u daarmee bedoelt dat eerst het thema geschiedenis en waarheidsvinding aan bod is gekomen en dat pas nu, in de tweede fase, het herstel aan bod komt. Dat is inderdaad de methodologie waarvoor we hebben gekozen. Ofwel bedoelt u dat het initiatief van de bijzondere commissie te laat komt voor uw collectief, wat ik mij kan voorstellen. U zei dat uw collectief in 2012 werd opgericht.

Dat is dan misschien de verdienste van de voormalige voorzitter van de Kamer, de heer Dewael, die uiteindelijk de aanzet heeft gegeven tot de totstandkoming van deze commissie.

Ik ben het niet eens met uw uitgangspunt bij het collectief dat er een onlosmakelijke, directe lijn is vanuit het koloniale verleden van België naar hedendaagse vormen van racisme of stereotypering. Ik denk dat dit debat weinig vruchten zal afwerpen, dus ik ga er niet verder op in.

Jan Briers (cd&v): Geachte sprekers, bedankt voor uw uiteenzettingen. We hoorden heel verschillende dingen, maar daarom niet minder boeiend.

Mijnheer Baldé, wat is in uw geëngageerde, activistische visie de beste methode om tot echt duurzame resultaten te komen? Het Parlement kan nu een verregaande positie innemen die niet ondersteund wordt door een meerderheid van de bevolking en die tegenstand zal opwekken, zoals er steeds meer een tegenbeweging tegen het wokisme op gang komt, of het Parlement kan aanbevelingen formuleren die een proces op gang trekken en ondersteunen dat ons binnen enkele

tientallen jaren naar een gedekoloniseerde en racismevrije wereld brengt.

Dienaangaande wil ik ook verwijzen naar de op stapel staande antiracismewetgeving, die hopelijk dit jaar nog goedgekeurd kan worden. Met wetgeving is racisme echter nog niet uit de samenleving verdwenen, want dat vraagt een mentaliteitsverandering waarvoor communicatie, vorming en bewustwording nodig zijn.

U bent zeer activistisch en gedreven, wat ik uitstekend vind. Evenwel, als ik op de website van het collectief vermeldingen als "*l'exploitation économique oligarchique et impérialiste*" lees, vraag ik mij toch bezorgd af hoe aan uw verzuchtingen tegemoetgekomen kan worden. De slogan van het collectief, "*ce qui est fait pour nous sans nous, est fait contre nous*", is niet echt opbouwend met het oog op de toekomst en laat weinig ruimte tot dialoog, lijkt mij.

Mevrouw Sibazuri, ik kom nu tot mijn vragen voor u.

Ik heb gelezen dat u actief bent in de theaterwereld. Vele sprekers die we de voorbije weken hoorden, hadden het over het belang van culturele uitwisseling tussen Rwanda, Burundi, Congo en België om elkaar beter te leren kennen. Elkaar kennen betekent immers elkaar respecteren en bijgevolg ook begrijpen. Kunnen onze musea, ons onderwijs, onze concert- en theaterzalen en onze festivals helpen om het begrip en respect voor elkaar te versterken? Is dat voor u belangrijk, of zijn er voor u andere acties belangrijker om het respect en begrip voor elkaar te versterken?

Ik onthoud dat het een waardevol geschenk zou zijn om de koloniale geschiedenis in onze scholen correct weer te geven. Vele sprekers gaven dat ook aan. Wij onthouden dat.

Marco Van Hees (PVDA-PTB): Monsieur le président, je vais en tout cas remercier nos deux intervenants pour leurs exposés très instructifs, et aussi très marquants, aussi bien l'un que l'autre.

Monsieur Baldé, c'est évidemment un coup de poing que l'on reçoit quand on entend que "ce qui se fait sans nous se fait contre nous", et que cette commission, qui justement est dédiée à la critique du passé colonial, a en elle-même des réflexes un peu coloniaux. J'ai noté vos critiques à ce propos. Je pense qu'il faudra en tenir compte.

M. le président a dit qu'il ferait une mise au point sur la façon dont nous avons entamé ces travaux. Moi, je n'étais pas là au début de la commission, donc je n'ai pas tout suivi. Mais je pense que votre

critique mérite d'être entendue. Pour ma part, je l'ai entendue.

Par rapport à cela, effectivement, quand vous dites "sans notre lutte, vous ne seriez pas ici", je ne peux aussi que soutenir cette vue. C'est une réalité.

Vous dites que le racisme découle de la colonisation, en tout cas dans le cadre belge, même si vous ajoutez que le racisme ne fait pas de différence entre un Camerounais et un Rwandais. Le lien entre la colonisation et le racisme me semble évident. Ce n'est pas un hasard si cette commission s'est orientée sur la question du passé colonial.

Mais si je me fais un peu l'avocat du diable, votre affirmation est un peu absolue. On pourrait la lire comme si tout le racisme, au niveau belge, découlait de la colonisation. Ne faut-il pas un peu tempérer les propos? Nous avons eu du racisme contre l'immigration italienne à une époque. Il n'y avait pas eu de colonisation de l'Italie. J'entends bien que ce racisme cadre dans un schéma de pensée où il y a des classifications entre les sociétés, que certaines sont considérées comme supérieures, d'autres inférieures. Cela a existé aussi vis-à-vis des Italiens. On retrouve un peu ces schémas. À proprement parler, il n'y avait pas de colonisation de l'Italie par la Belgique. Dans quelle mesure cette affirmation, qui est vraie, contient-elle des exceptions?

Comme vous parlez de la décolonisation des espaces publics, vous nous dites que ce Parlement en est un également. En effet! J'ignore si vous considérez cette question d'un point de vue théorique ou si vous avez repéré un travail de décolonisation à entreprendre dans notre Parlement fédéral. Si c'est le cas, nous aimerions entendre vos idées à cet égard.

Dans vos recommandations, vous parlez de monuments rendant hommage aux victimes de la décolonisation. C'est une proposition dans laquelle je me retrouve entièrement. Du coup, se pose la question du sort à réserver aux monuments qui rendent hommage à la colonisation: la statue de Léopold II sur son cheval, de l'autre côté du parc; ou encore la rue des Colonies, où nous avons dû aller chercher nos passeports en vue d'un voyage décolonial. Quelle position adoptez-vous à ce sujet? Faut-il démonter la statue de Léopold II? Pour tout vous dire, les avis divergent au sein de cette commission. J'aimerais bien connaître le vôtre.

Vous avez évoqué les problèmes entre le musée de Tervuren et le Comraf, l'organe officiel du Conseil congolais. Un conflit semble en effet

opposer ces instances. Pouvez-vous nous en dire un peu plus? Vous avez énoncé une recommandation, mais il serait bon d'éclairer la commission à ce propos.

Comme Mme Sibazuri, vous parlez d'une décolonisation des programmes scolaires. Je m'adresse ici à mes collègues, car je trouve que nous avons assez peu abordé, dans cette commission, la question des manuels scolaires, à moins que j'aie raté des épisodes. Un des orateurs prévus aujourd'hui, mais qui n'a pu venir, s'était particulièrement penché sur cette question. Quand on observe la méconnaissance des élèves du secondaire s'agissant de l'histoire coloniale, c'est assez effarant à la lecture des enquêtes qui ont été menées. Il reste beaucoup de travail en ce domaine. En tout cas, j'ai l'impression que nous avons très peu abordé ce thème. Ce rappel est donc important.

Je suppose que ce ne sont pas les questions de lasagne institutionnelle qui jouent. Ce n'est pas parce que c'est une matière communautaire qu'on ne pourrait rien faire sur la question. J'interroge également les collègues. C'est un peu idiot de s'autocensurer à cause du découpage institutionnel des compétences dans notre pays.

Vous parlez de la reconnaissance par une loi de la colonisation comme crime contre l'humanité. Je prends note de cette recommandation, qui mérite d'être débattue au sein de cette commission. Cela signifie qu'il faudra aussi éplucher les sources, les études scientifiques qui font cette affirmation selon laquelle la colonisation est un crime contre l'humanité.

Par rapport au débat que nous avons eu avec le secrétaire d'État qui a malheureusement quitté la réunion, je vous renvoie la question à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse de sa part. Selon vous, des biens ont-ils pu être acquis légitimement durant la colonisation? Y a-t-il 56 % de biens acquis légitimement et 44 % de biens acquis illégitimement? Ou bien le cadre colonial fait-il qu'en soi, ces biens étaient acquis de manière illégitime?

Je pose également cette question à Mme Sibazuri. Dans le cadre de la colonisation, peut-il y avoir des biens acquis de manière légitime ou sont-ils tous illégitimes vu le cadre colonial?

Madame Sibazuri, vos propos ont vraiment été éclairants sur le Burundi. Malheureusement, nous avons très peu d'informations sur le Rwanda et sur le Burundi. Les experts s'en sont excusés mais ils n'avaient pas la capacité matérielle ni les compétences pour développer cet aspect de notre

travail qui est pourtant très important. Comme vous l'avez bien montré, il y a une responsabilité du colonisateur belge dans les tensions ethniques qui ont été attisées voire créées peut-être même de toutes pièces, évidemment sur la base d'éléments existants.

Vous y ajoutez l'aspect de légitimation de la violence à travers ce cinquième commandement réinterprété. Vous avez abordé des éléments très intéressants, malheureusement dans le cadre d'un temps de parole limité.

Concernant l'assassinat de Rwagasore, vous avez entendu que j'ai tenté une petite demande au secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique, parce que, si des fonds sont débloqués pour faire une étude académique et scientifique sur cet assassinat, ils viendront de son département. Il a dit qu'il voulait attendre les conclusions de cette commission, ce qui est logique. Cependant, vu qu'il ne l'a pas fait pour la restitution, je me disais qu'il aurait pu prendre un peu d'avance. On ne va pas polémiquer, ce qui compte, c'est d'arriver à un résultat. En tout cas, je plaiderai dans cette commission pour qu'un tel travail de recherche sur l'assassinat de Rwagasore soit fait. Comme vous le dites, la situation au Burundi est encore aujourd'hui fortement marquée par cette histoire coloniale, qui continue à avoir des conséquences importantes sur la situation du pays.

Le président: Monsieur Van Hees, nous avons tous entendu que vous avez essayé de poser une question orale au secrétaire d'État dans le cadre de cette commission spéciale et de cette audition.

À propos de l'orateur qui n'était pas disponible aujourd'hui, je suppose que vous parlez de M. Romain Landmeters. Nous allons essayer de le programmer ultérieurement, au mois de septembre.

Jean-Marc Delizée (PS): Monsieur le président, je vous remercie.

J'ai raté la première minute de l'intervention de notre invité M. Baldé Aliou. C'était peut-être la partie la plus forte, mais je peux parfaitement entendre les critiques à l'égard du monde politique belge, des suspicions quant à la démarche... C'est normal! Nous sommes ici pour se dire les choses. Et c'est très bien.

J'ai retenu une phrase de M. Baldé avec laquelle je suis parfaitement d'accord: "La décolonisation est un enjeu sociétal." On est d'accord.

Je citerai Frantz Fanon: "Dans décolonisation, il y a exigence d'une remise en cause intégrale de la

question coloniale." Je suis parfaitement d'accord avec cette définition. Mais comme M. Defossé l'a dit, chacun a son opinion dans cette commission et sa sensibilité propre. Elles s'expriment au travers de cette commission.

Cette démarche vient si tardivement. Pourquoi? Nous avons déjà eu cette discussion avec d'autres invités (lundi dernier). L'on peut effectivement reprocher que cela arrive si tardivement et c'est une réalité. On peut aussi se demander pourquoi. Cependant, cela ne fera pas beaucoup avancer les choses. On peut discuter indéfiniment sur la composition des groupes d'experts et autres. J'ai retenu de vos propos qu'il faut des actes au-delà des mots. Je pense que c'est seulement par des actes qu'une démarche peut devenir intéressante et crédible.

La commission n'a pas encore produit de rapport puisqu'elle est toujours en cours et que nous suivons un calendrier. Nous sommes sur une démarche "longue" de deux ans et demi au total incluant le travail des experts depuis la composition de la commission, inédite en Belgique, qui est le résultat d'une mobilisation de militants, de citoyens et de membres de la diaspora africaine. C'est une bonne chose.

C'est une bonne chose et on devrait arriver vers novembre ou décembre à un débat en plénière et, espérons-le, le vote de conclusions et recommandations. Après, sur le contenu, il faudra discuter. On est sans doute dans la partie la plus difficile parce qu'on entend que certains groupes ne veulent même pas entendre parler de question de réparations. Dans "réparations", il y a évidemment beaucoup de choses différentes, symboliques, politiques ou d'autres formules. Il est possible d'être créatifs en la matière.

Au niveau des actes, le projet de loi sur les restitutions a été voté le 30 juin. J'entends les critiques répétées de M. Van Hees: "Il eut fallu attendre". Je pense qu'il ne fallait pas attendre et qu'on doit avancer. Vous nous dites qu'on a pris trop de temps et M. Van Hees a dit qu'il fallait encore attendre. Je ne pense pas. Je pense qu'il faut avancer pied par pied. Je pense que le secrétaire d'État a bien indiqué que les négociations, discussions avec les trois pays partenaires étaient en cours depuis longtemps ainsi que les discussions entre les musées. Ça c'est une chose.

Je rappelle qu'il fallait aussi dans cette loi un élément essentiel, un élément de droit. Modifier le droit belge pour pouvoir restituer, dans tous les cas de figure, il fallait le faire.

Sur les restitutions, c'est vrai que le calendrier est ce qu'il est. Il eut été intéressant d'avoir un dialogue triangulaire avec nos invités et le représentant du gouvernement en charge de la Politique scientifique mais les agendas sont ce qu'ils sont. Mais je me dis que sur la question des restitutions et sur le Musée de l'Afrique centrale, il est possible de prolonger ce type d'échange ou d'y revenir par exemple dans la commission de la Politique scientifique. C'est parfaitement possible mais c'est évidemment la commission qui est maîtresse de ses travaux. Mais puisque le secrétaire d'État a la tutelle sur les établissements scientifiques fédéraux, dont le Musée royal de l'Afrique centrale, il est possible d'avoir un débat sur, finalement, "quelle est l'implication de la diaspora africaine dans l'évolution de ce musée?", "comment peut-il être mieux décolonisé qu'il ne l'est aujourd'hui?". Ce genre de questions-là pourraient se traiter avec le Parlement et le gouvernement ultérieurement.

Restitution, un pas a été fait et une large majorité a approuvé ce texte qui indique en tout cas une volonté de restituer.

La déclassification, on en a déjà parlé aussi. En principe, elle serait approuvée ce mercredi en séance plénière de la Chambre avec, à l'arrière plan, une volonté d'établir des priorités, car le travail est colossal et peut prendre des années et notamment de rendre disponibles des archives africaines le plus rapidement possible en rapport avec le travail qui est initié ici. On a aussi une proposition de loi en cours pour l'accès aux archives des métis et notamment la question de la vie privée, afin de leur permettre à eux et à leur famille de retrouver leur parenté. C'est aussi un travail en cours.

Tout ceci pour dire qu'au-delà du travail de cette commission, qui suit son cours et qui se terminera sans doute à la fin de cette année, d'autres actes allant dans le même sens sont posés.

Concernant la décolonisation de l'espace public, vous nous avez fait des suggestions. Vous les avez entendues. Je pense que certaines choses se font déjà. On a notamment entendu ici des personnes qui représentaient la région de Bruxelles, qui a posé certains actes. Il est toujours intéressant de voir ce qui se fait ici et là. Vous nous suggérez d'avoir des statues décoloniales. Si on parle de Tervuren, par exemple, je pense que ce serait une bonne idée d'avoir une œuvre d'art décoloniale par rapport à ce bâtiment, à son histoire et le fait que ce qui s'y trouve est classé. Le classement ne dépend plus du fédéral et il est probablement difficile de déclasser quoi que ce soit. Mais s'il y a bien un lieu symbolique où une ou plusieurs œuvres "décoloniales" pourraient se trouver, ce

serait sans doute là – entre autres lieux.

J'ai également noté – et M. Defossé l'a également souligné – votre souhait d'avoir une politique transversale et interfédérale. Elle associe finalement tous les niveaux de pouvoir, le fédéral, les Régions, les Communautés. Ici, on ne travaille que sur le niveau fédéral. Les restitutions concernent les musées fédéraux, les établissements scientifiques. Évidemment, des régions et communautés peuvent prendre des initiatives, par exemple en matière d'enseignement. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, il n'y a pas de cadre institutionnel. Il n'y a pas de coordination. Il n'y a pas de cohérence. Il y a des initiatives ici et là, mais en principe, il serait certainement utile d'avoir une vision transversale, ce qui supposerait un dialogue. Cela se fait au sein des conférences inter-ministérielles sur certains thèmes – notamment la lutte contre le racisme, un sujet pour lequel il est souhaitable d'avoir une vision interfédérale et une action interfédérale.

Il convient également de ne pas oublier non plus les pouvoirs locaux qui, dans le processus de décolonisation de l'espace public, ont un rôle à jouer. Et certains le jouent pleinement.

J'en ai presque terminé. Juste une dernière chose, monsieur le président: le jour du débat en plénière sur les restitutions, j'avais oublié sur mon banc la dernière page de mon intervention, qui comportait une citation d'Aimé Césaire. Je vais la mentionner maintenant, de sorte qu'elle figure au rapport. Je sais que M. Baldé aime à citer, à juste titre, Aimé Césaire, qui disait: "Non, jamais dans la balance de la connaissance, le poids de tous les musées du monde ne pèsera autant qu'une étincelle de sympathie humaine." J'espère que notre commission, au-delà de tous les actes qu'elle pourra accomplir, fera aussi jaillir des étincelles de sympathie humaine. Je vous remercie de votre attention.

Le président: Ce sera bien noté dans le rapport, monsieur Delizée.

Kurt Ravyts (VB): Mijnheer de voorzitter, ik kan het moeilijk een persoonlijk feit noemen, want de heer Delizée heeft geen namen van partijen uitgesproken. Zijn op zich heel interessante uiteenzetting begon hij echter met te stellen dat er *quand-même*, dus zelfs, partijen zijn die van geen enkele vorm van reparatie willen weten. Ik zou dat formeel willen tegenspreken. Hij heeft zelf aangegeven dat reparatie veel meer is dan alleen materiële of financiële reparatie.

Mijnheer Delizée, ik kan niet voor mijn collega's, zoals de heer Van der Donckt of mevrouw Gilson

spreken, maar ik meen niet dat zich hier in het halfroond iemand bevindt die zich verzet tegen reparatie als uitgangspunt. Niemand verzet zich daartegen. Alleen is er een discussie over de reikwijdte en de vormen. Daarover zullen wij de komende maanden discussiëren. Dat wilde ik toch even rechtzetten.

Jean-Marc Delizée (PS): Mijnheer de voorzitter, ik had inderdaad niemand vernoemd.

Le président: Je voudrais aussi remercier M. Baldé et Mme Sibazuri pour leurs contributions.

Mijnheer Baldé, u maakte een opmerking over de betrokkenheid van de diaspora bij de commissie. Dat is natuurlijk absoluut een aandachtspunt. Als commentaar op de methodologie van de commissie kan ik u zeggen dat participatie, inclusiviteit en dialoog van in het begin bijzonder belangrijk zijn geweest in de werking van de commissie, maar ongetwijfeld konden wij nog meer doen en hebben we methodologische fouten gemaakt. Het is ook een leerproces. Er is geen handleiding voor dit soort commissies beschikbaar, omdat wat wij in België doen, uniek is in Europa. Zoals de heer Lacroix daarnet zei, hadden wij het achteraf bekeken beter op een iets andere manier aangepakt en qua methodologie een aantal aanpassingen gedaan.

Wat hebben we tot nu toe gedaan wat specifiek de betrokkenheid van de diaspora betreft? Onmiddellijk na de installatie van de commissie hebben we aan een eerste expertengroep het mandaat gegeven om een inleidend rapport te schrijven, zodat we min of meer een houvast hebben. Dat rapport diende enigszins als handleiding of inspiratie voor het werk van de commissie. In de expertengroep waren vertegenwoordigers van de diaspora aanwezig, wat een belangrijke stap was. De expertengroep heeft ook een aantal consultaties van diasporaorganisaties georganiseerd van bij het ontstaan van de bijzondere commissie.

Onmiddellijk na de ontvangst van het expertenrapport hebben wij een soort open procedure gelanceerd vanuit het Parlement, zeer bottom-up, om alle betrokken sprekers en organisaties uit te nodigen om hun interesse in en betrokkenheid bij de commissie kenbaar te maken en hun wens uit te drukken te worden gehoord tijdens de hoorzittingen van de commissie. Met die hoorzittingen zijn wij eind vorig jaar gestart. De website van de Kamer was in die zin trouwens ook heel transparant. De open oproep stond daar zeer lang op gepubliceerd. Wij hebben die open oproep ook verspreid via e-mail in ons netwerk met de vraag om hem zo goed mogelijk te verspreiden.

Vervolgens hebben we luistersessies georganiseerd, als eerste vorm van hoorzittingen. Wij hebben daarbij vertegenwoordigers van diasporaorganisaties gevraagd om naar het Parlement te komen en hier een getuigenis als slachtoffer te brengen.

De parlementsleden hadden daarbij niet de mogelijkheid om het woord te nemen. Er was consensus in de commissie om dat op die manier aan te pakken. Het advies van een traumapsycholoog, werkzaam bij het Internationaal Strafhof, had ons daartoe gebracht.

Daarna hebben wij hoorzittingen gehouden zoals vandaag, ondertussen reeds maandenlang. Regelmatig werden mensen van diasporaorganisaties uitgenodigd om hun standpunt weer te geven en vooral om in dialoog te gaan. Dat is misschien wel het allerbelangrijkste. Dialoog, inclusiviteit, participatie is wat wij willen voortzetten met de commissie.

Ik volg het enigszins dat we samen het verhaal moeten construeren, met alle betrokkenen. Het is de gezamenlijke constructie van de erkenning van het koloniaal verleden die ons finaal in de politieke fase moet brengen. In de politieke fase neemt het Parlement natuurlijk de handschoen op en voert het de politieke discussie op basis van al hetgeen wij hebben gehoord, al onze ontmoetingen en werkbezoeken. Het gaat na welke politieke conclusies eraan kunnen worden geknoopt en waarvoor er een democratisch draagvlak is in de commissie. Dat is natuurlijk het spel van het politieke debat, waarbij wordt nagegaan waar de gevoeligheden, de aandachtspunten, de bekommernissen van alle fracties liggen.

In elk geval, het standpunt dat u hier vandaag naar voren hebt gebracht, is cruciaal voor onze commissie, net zoals de standpunten van andere diasporaorganisaties of -vertegenwoordigers die hier reeds aan het woord zijn gekomen. Ik wil echt wel beklemtonen dat de participatieve en inclusieve geest voor de commissie steeds belangrijk is geweest.

Marco Van Hees (PVDA-PTB): Monsieur le président, je tiens simplement à dire que je dois malheureusement vous quitter car j'ai une autre réunion. Mais j'écouterai évidemment avec attention les réponses de nos intervenants sur la vidéo.

Aliou Baldé: Monsieur le président, j'en profite que M. Van Hees soit toujours en salle pour répondre sur un point essentiel.

Pour ce qui concerne les Italiens, cela respecte le principe de départ de ma phrase: "Ce qui est fait pour nous sans nous est fait contre nous." Je ne suis pas ici pour parler des Italiens. Je suis ici dans le cadre d'un travail bien défini, d'une organisation bien précise qui a une ligne politique assez précise aussi. C'est dans ce cadre-là que j'interviens. Et donc, logiquement, quand je dis le racisme, cela concerne les communautés que l'on représente ici. Je ne vais pas commencer à parler à la place des autres. Vous les inviterez évidemment pour parler de la façon dont le racisme a été vécu à l'époque par ces communautés-là. Mais, pour le reste, la vidéo donnera effectivement les réponses.

Il y a eu de nombreuses questions. Je vous remercie pour l'écoute. Je sens que vous m'avez écouté. C'est bien.

Par où commencer? J'aimerais parler en même temps de l'intervention du VB et, ensuite, de celle du cd&v. Un proverbe, un vieil adage africain dit qu'"il est presque aussi difficile de réveiller les morts que de réveiller quelqu'un qui fait semblant de dormir".

En 2012, comme cela a été rappelé plusieurs fois, on a été face à une société qui faisait semblant de dormir et surtout à un organe étatique fédéral ou autre en Belgique qui en fait faisait semblant de dormir. C'est la question du déni de l'histoire coloniale qui a été progressivement installé depuis les années 60. Il était donc nécessaire à notre sens de secouer un peu la société pour que cette question de la décolonisation soit mise à l'agenda politique, à l'agenda médiatique. On n'en parle pas seulement au niveau de l'État mais aussi au niveau des citoyens et des citoyennes.

Souvent, on nous dit qu'il faudrait faire un travail de mémoire sur les statues, les monuments, etc. On reçoit cette critique de la part des politiques mais j'aimerais dire aux politiques que le travail de mémoire qui est fait, ce sont les associations qui l'ont fait jusque maintenant de manière sérieuse. Cela ne vient pas de l'État. Malheureusement! Cette critique-là, on ne peut donc pas l'entendre de la part de l'État en tant que tel. Il faudrait que cet État lui-même fasse un travail sérieux de mémoire parce qu'il en a les moyens et qu'il peut toucher l'ensemble du pays.

Nous, nous n'avons pas ces moyens-là. Nous sommes une petite association, qui essaie de faire au mieux dans la vie de tous les jours.

Après, des Baldé qui ne sont pas joueurs de foot, il y en a aussi, et ils ont fait de grandes choses. Il n'y a pas que des joueurs de foot. J'insiste là-dessus également.

Sur le fait qu'il n'y ait pas de ligne directe entre colonisation et racisme, ce n'est même plus une question de débat entre militants, que ce soit les militants que nous sommes ou ceux du Vlaams Belang. C'est une question de faits historiques, tout simplement. C'est-à-dire que vous ne trouverez aucun historien sérieux – j'insiste sur le sérieux, c'est très important – qui va vous dire que la question coloniale n'est pas profondément une question raciale, une question de racisme.

Kurt Ravyts (VB): (...)

Aliou Baldé: Je vous ai écouté parler. Souffrez de m'écouter aussi! Cela fait partie de la chose.

Sur des choses beaucoup plus sérieuses, faut-il garder les statues, faut-il les enlever? Nous recevons évidemment régulièrement cette question de la part de la société, de manière générale, en ses différentes composantes. Nous commençons toujours par demander aux gens d'où vient cette interrogation. Il est extrêmement important de savoir comment ce débat sur "faut-il déboulonner ou pas les statues?" s'est imposé dans l'espace public.

Les premières revendications sur les questions de l'espace public colonial – des monuments, des statues, des noms de rue, des boulevards, des institutions, etc. – ont été posées par différentes organisations militantes, afrodescendantes pour beaucoup, en disant: il faut un débat dans la société, parce que ces différents monuments, cet espace public-là fait l'apologie du crime de la colonisation.

Comme cela a été rappelé par une intervention du Dr Amzat Boukari ici-même, c'est de dire que, parmi les politiques de réparation qui doivent être mises en place, un principe fondamental doit être respecté: c'est la fin de l'apologie du crime de la colonisation. Et ça, nous n'y sommes pas encore.

L'espace public se fait malheureusement le diffuseur, l'objet de propagande de ces grands hommes qui seraient venus nous civiliser, nous considérer comme nègres, n'ayant pas de civilisation avant cela, ayant été découverts. Il fallait apporter la modernité, les routes, les hôpitaux, les écoles; parce que jusqu'ici, évidemment, ces personnes ne savaient pas s'éduquer par elles-mêmes, ne savaient pas se soigner par elles-mêmes, ne savaient pas circuler par elles-mêmes. Ce pendant colonial et raciste est bien présent dans notre société et il doit nécessairement être attaqué.

Pour ce qui concerne la question de la société

civile congolaise, je me réjouis que la commission aille au Congo et qu'elle prévoit de rencontrer la société civile. Pour nous, c'est extrêmement important. Il existe des organisations décoloniales, à Kinshasa, qui, depuis très peu de temps, font le même type de travail que celui que nous faisons ici pour les visites guidées. Je rappelle également qu'il existe un autre exemplaire de la statue de Léopold II, qui se trouve place du Trône au Congo, statue dont la présence a déjà été contestée, à plusieurs reprises, par la société civile pendant la période de l'indépendance, mais aussi dans les années 2005-2006. Il est donc important de revoir qui dans cette société civile a fait ce travail, qui, aujourd'hui, fait des visites guidées décoloniales à Kinshasa ou dans d'autres villes pour également rencontrer ces personnes qui s'inscrivent, à mon sens, véritablement dans l'esprit du travail de décolonisation qui est réalisé ici en diaspora, et qui doit aussi faire écho à ce qui se passe sur le continent africain. On vous enverra, bien sûr, les recommandations qui ont été citées ici.

J'en arrive à la question que M. Van Hees a posé préalablement à M. Dermine et, qu'il a, ensuite, décidé de me poser car celui-ci n'y a pas répondu, procédé que je trouve, d'ailleurs, un peu particulier.

Avec M. Delizée, nous avons eu l'occasion de participer à une conférence, à l'Université libre de Bruxelles, sur ce projet de loi. Comme nous en avons largement discuté, je vous invite, monsieur Van Hees, à aller revoir les conclusions de cette conférence pour connaître notre positionnement quant à la légitimité de la colonisation.

Pour revenir à la statue de Léopold II, je précise que la figure de celui-ci dans la propagande coloniale est extrêmement particulière. Un chercheur très sérieux, Matthew Stanard, a fait un travail sur ce sujet. Il a révélé que Léopold II avait une place particulière dans cette propagande car, sur le plan historique, il n'y a pas d'autres rois qui ont été autant impliqués dans le système colonial, qui ont eu à eux seuls 83 fois la Belgique pendant plus d'une vingtaine d'années.

C'est pourquoi il importe que la figure de Léopold II dans le cadre de la décolonisation de l'espace public soit aussi considérée comme étant particulière. De manière générale, on se rend compte que la figure léopoldienne est extrêmement présente dans l'espace public par rapport aux autres figures royales. À un moment donné, il a fallu réhabiliter son image auprès du public belge. Je tiens à le rappeler aussi, car c'est extrêmement important. J'ai pour habitude de dire que les Belges d'aujourd'hui sont plus amoureux de Léopold II que ses contemporains ne l'étaient, pour la raison toute simple – et c'est l'un des grands succès de la

propagande coloniale – qu'on est parvenu à inverser complètement l'imaginaire autour d'un personnage qui était détesté, non seulement du peuple, mais également de sa propre famille, car certains de ses proches ne le digéraient pas. Je rappelle que ses propres filles lui ont intenté un procès pour bénéficier d'une partie de l'héritage.

À notre sens, il est crucial que cette figure du roi bâtisseur soit déconstruite, parce que Léopold II n'était pas simplement un roi colonisateur. C'est dommage que M. Van Hees ne soit plus là, mais j'aurais pu lui rappeler que les classes ouvrières détestaient fortement Léopold II. Ce n'est pas parce qu'il était détesté qu'on ne peut pas le considérer comme un roi des Belges. Ce n'est pas mon propos, qui est plutôt de dire que son image devrait être exacte sur le plan historique et qu'elle devrait correspondre à des faits, au lieu d'être l'objet de la propagande coloniale.

La Belgique devrait-elle s'inspirer d'autres États? Des expériences intéressantes se déroulent ailleurs, en effet. En Allemagne, par exemple, des réparations concrètes ont eu lieu. D'abord, il y a eu une reconnaissance essentielle du crime de génocide sur les populations Héréros et Namas. Sur le plan financier, il y aura aussi des réparations. Quant aux modalités pratiques, je vous en épargne les détails. Il est donc possible de parvenir à des réparations matérielles, mais pas seulement, car elles sont aussi immatérielles, comme ce fut rappelé ici. À notre sens, il importe que la Belgique s'inspire de ce qui peut se passer ailleurs, mais qu'elle écoute surtout ce qui se passe en interne.

En interne, des organisations font ce travail depuis plusieurs années avec des recommandations très concrètes. Au-delà de cette commission, dans le travail quotidien, il y a des choses à faire et cela nécessite une écoute, une véritable écoute et non pas juste un semblant.

Je pense avoir largement répondu à toutes les questions.

Je ne m'étonne pas que mes premières minutes d'intervention aient été un choc au sein de la salle. Pour moi, il est important que la critique ne soit pas simplement considérée comme négative. La critique fait partie du processus pour faire évoluer une société. La commission doit pouvoir l'accepter. Ce n'est pas une insulte envers les différents parlementaires présents ni envers votre travail. La critique sert à dire que le travail n'est pas parfait. Ce que nous disons ne l'est pas non plus. C'est un échange, on fait des erreurs ou non et puis, on continue. Il faut faire l'effort de se comprendre l'un et l'autre.

Je vais globalement regrouper les différentes interrogations.

J'ai oublié de dire dans mon intervention de départ que le travail de décolonisation de l'espace public n'a pas commencé avec BLM (Black Lives Matter). C'est très important de le dire, car nous avons entendu cela: que ce serait depuis BLM que les gens auraient commencé à se poser la question. Non! La question vivait dans la société belge de manière générale depuis plusieurs années. La mort de George Floyd a été un catalyseur très important des luttes décoloniales.

Si la dépouille de Lumumba a été rendue et qu'il y a eu des excuses quant à l'implication de la Belgique dans cet assassinat, implication qui n'est pas que morale, c'est aussi reconnaître le sabotage de l'indépendance. Au même titre que Rwagasore, si Lumumba avait été en vie, je ne pense pas que la RDC serait dans l'état dans lequel elle est aujourd'hui. Si on avait laissé travailler Lumumba, nous ne serions pas là pour parler de ces questions. À notre sens, l'indépendance du Congo dans les années 60, contrairement à ce que j'ai entendu dans le discours de M. Dermine, dire que, il y a 62 ans, la page a été tournée.. Non! Elle n'a pas été tournée.

Il y a eu une continuité dans le sabotage de l'indépendance du Congo, dans le financement de la sécession du Katanga, le financement de la sécession du Kasai, dans l'assassinat concret, politique et physique, de Patrice Lumumba et dans l'assassinat, la tentative d'assassinat de la mémoire même de Patrice Lumumba. Je rappelle qu'il a fallu dix ans en Belgique, à Bruxelles, pour avoir une place Patrice Émery Lumumba. C'est gravissime. Mais le travail ne s'arrête pas là, la lutte continue.

Le président: Merci, monsieur Baldé.

Les remarques critiques ont certainement leur place dans cette commission. L'esprit ouvert et le libre échange nous tiennent vraiment à cœur.

Marie-Louise Sibazuri: Monsieur le président, je n'ai pas eu beaucoup de questions, donc je ne serai pas longue.

Il m'a été demandé ce que je pensais de la restitution. Pour moi, le mot restituer suppose déjà qu'on détient quelque chose qui ne vous appartient pas. C'est pourquoi je suis pour la restitution. Les modalités pratiques pour le faire, c'est un autre débat. Mais, sur le principe, je suis pour qu'on rende à César ce qui appartient à César.

Concernant la question de savoir si la déstructuration de la société là-bas a des impacts ici, oui, évidemment. La plupart des Burundais qui sont en Belgique sont des réfugiés ou des anciens réfugiés des conflits ethniques. Comme il y a à chaque fois des résurgences de ce conflit, parfois, quand les gens viennent étudier ici, ils ne rentrent pas au pays si des conflits se sont rallumés là-bas. Ils restent ici.

Pour le moment, il y a quand même eu beaucoup de progrès. Mais, même ici, la déstructuration de la société là-bas a des impacts au sein de la communauté burundaise, où parfois on se retrouve dans une situation où les Tutsis et les Hutus se regardent en chiens de faïence alors qu'ils sont à 8 000 kilomètres de chez eux. Encore plus maintenant, où on n'a pas besoin d'attendre une lettre qui prend un mois pour arriver ou de se déplacer dans une cabine téléphonique pour appeler.

On obtient les informations à la seconde. Du coup, les problèmes de là-bas ont un fort impact sur la communauté burundaise ici.

Il y a deux questions que je vais quelque peu lier. On m'a demandé si c'est à la Belgique d'agir aujourd'hui. Si ça ne ressemblerait pas à de l'ingérence. On m'a demandé quelles sont les mesures à prendre pour réparer.

Les mesures à prendre pour réparer, ça dépend. Les mesures pour réparer un préjudice moral ne sont pas les mêmes que les mesures pour réparer par rapport aux biens matériels. Donc, je pense que déjà, pour le préjudice moral, reconnaître qu'on a fait du tort à quelqu'un, c'est rendre la frustration et la blessure à moitié refermées, rien que par la reconnaissance de la chose.

Là où il y a moyen, de réparer, il faut concrètement le faire. Par exemple, pour l'amputation du Bugufi et la partie territoriale qui est partie vers la Tanzanie, je pense que comme ce sont des agents, des représentants de la Belgique qui ont procédé à ces transactions, je trouve tout à fait normal que... Évidemment ce n'est pas la Belgique qui irait aujourd'hui d'elle-même le demander s'il n'y a pas de demande de la part du Burundi. Mais si le Burundi demande à la Belgique de l'appuyer pour se faire rendre justice par la Tanzanie, je trouve que cela relève du devoir de la Belgique de s'impliquer dans le dossier. De faire pression sur la Tanzanie pour que la Tanzanie accorde les concessions qui ont été promises en échange du territoire du Bugufi, des concessions sur les ports de Kigoma et de Dar-es-Salaam, ou alors, que le Bugufi revienne au Burundi. Sinon, le Burundi est perdant puisque le Bugufi part et que le Burundi n'a

rien en contrepartie. Ce ne serait pas de l'ingérence parce que ce serait justice.

Pour les autres préjugés, je parlais aussi de réécrire l'histoire en se rapprochant autant que possible de la vérité sous cette période coloniale. Si la Belgique détient des archives susceptibles d'aider en ce sens, ce ne serait pas de l'ingérence de permettre au Burundi d'y avoir accès ou de faire en sorte que des historiens belges travaillent avec des historiens burundais pour comprendre la vérité, la réalité des choses, et que l'histoire soit vraie, qu'elle ne soit pas biaisée par une partie qui veut changer l'autre.

En ce qui concerne l'attitude des Allemands, on me demande si quelque chose est mis en place du côté des Allemands. Honnêtement, ce serait mentir de dire oui ou non, je ne me suis jamais posé cette question. Jusqu'à aujourd'hui, du moins personnellement, je n'ai encore jamais entendu parler de quoi que ce soit du côté de l'Allemagne.

Quant à la question de savoir s'il faudrait constituer une commission d'enquête parlementaire pour le prince Rwagasore, pour moi, toute initiative mise en place afin de découvrir la vérité est une bonne chose. Que ce soit une commission d'enquête parlementaire ou autre chose, pour moi, l'important, c'est le résultat qui en sortirait. On a dit que la commission d'enquête parlementaire sur Lumumba avait été émaillée de couacs. Mais s'il y en a eu, ils sont désormais connus. Si nous créons une commission d'enquête parlementaire pour Rwagasore, nous saurons comment éviter ces obstacles. Je pense donc qu'il y a moyen de faire connaître la vérité, par quelque moyen que ce soit. Cela permettra de réconcilier les Burundais, non seulement entre eux mais aussi avec leur histoire, et d'assainir les relations avec la Belgique en établissant les responsabilités.

Une dernière question portait sur les biens acquis légitimement dans le cadre de la colonisation. Il est difficile de dire si ces biens peuvent être considérés comme légitimes. Je ne veux pas dire qu'il n'y a peut-être pas l'un ou l'autre objet acquis légitimement, par exemple un cadeau offert. Toutefois, je pense que, dans un tel cas, il s'agirait vraiment d'un pourcentage infime. Mais c'est difficile à dire lorsqu'il y a une position de soumission: la chose qu'une personne soumise vous donne peut être un cadeau offert librement, mais aussi un cadeau offert parce que la personne ne peut pas faire autrement.

J'ai du mal à bien cerner comment les biens acquis dans un cadre illégitime peuvent être légitimes, même si, peut-être, l'un ou l'autre bien peut l'avoir été. Dans la grande majorité, cependant, je pense

que ce n'était pas légitime du tout.

Je pense avoir répondu à toutes les questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Sibazuri. En dan kijk ik opnieuw in de zaal voor eventuele reacties.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je serai vraiment très bref.

Je voudrais remercier les deux intervenants pour leurs réponses. En ce qui me concerne, toutes les questions ont reçu une réponse.

M. Baldé disait à un moment que nous devons effectuer ce travail de mémoire. Je pense que notre commission est une pierre à cet édifice-là, mais ce n'est certainement pas la commission qui va construire seule l'édifice. Il faut bien se rendre compte que le travail ne s'arrêtera pas quand nous aurons rendu nos conclusions et recommandations, bien au contraire.

Comme vous l'avez dit, ce n'est pas cette commission qui a initié le travail, loin de là. Ce n'est pas non plus le mouvement Black Lives Matter qui l'a initié, mais il a par contre été un catalyseur important. Nous sommes plusieurs à répéter régulièrement que le point de départ d'une commission trouve son origine dans Black Lives Matter, mais je pense qu'il faut procéder à des rétroactes. Voilà dix ou quinze ans que certains travaillent sur cette question-là, et c'est effectivement important de le rappeler.

Mme Sibazuri parlait de réécrire l'histoire, et on sait que c'est une notion qui crispe énormément. Je ne pense pas qu'il faille réécrire l'histoire mais plutôt corriger l'histoire qui est enseignée aujourd'hui. Il faut coller à la lecture scientifique, à la science historique sur le passé colonial, et sortir de la propagande. C'est là que réside tout l'enjeu de notre commission.

Marie-Louise Sibazuri: C'est pourtant quelque chose qui me concerne. Je suis directement intéressée par la question sur l'échange culturel entre les artistes belges, burundais, congolais et burundais.

Le président: Il s'agissait d'une question de M. Briers qui vient de partir mais vous pouvez y répondre. Il lira le rapport.

Marie-Louise Sibazuri: Ce serait effectivement génial parce qu'on dit que le plus court chemin pour aller de l'homme à l'homme, c'est l'art. L'art unit. Chaque fois que nous parlons de nos pays respectifs, que ce soit en termes de colonisation,

de chicotte, de violence, parlons-en aussi pour de belles choses, pour des échanges qui nourrissent l'âme, que ce soit à travers le théâtre, le chant, des expositions de tableaux de peintres, etc. Ce serait vraiment quelque chose de beau. Ce serait un échange qui s'inscrit dans le donner et le recevoir et qui est surtout un échange positif. Je vous remercie. J'avais oublié de le rajouter.

Le **président**: Il va bien aimer votre réponse. Je peux vous le confirmer.

Kurt Ravyts (VB): Ik zou nog even willen reageren op wat u hebt gezegd, mijnheer Baldé. Ik wil u ertoe brengen te reflecteren over twee zaken en ik verwacht niet per se een antwoord van u.

Ik weet niet of u vertrouwd bent met de Japanse of Oost-Europese samenleving? Ik denk niet dat Bulgarije, Rusland of Japan erg veel kolonies had, zeker niet in zwart Afrika, maar in die anden bestaat er een inherente xenofobie tegenover alle mogelijke etnische gemeenschappen. Daar is volgens mij ook erg veel onderzoek naar verricht.

Een tweede aandachtspunt is een praktische aangelegenheid. Mijnheer Baldé, waarschijnlijk herinnert u zich de terechte opschudding rond Vincent Kompany toen hij in het Jan Breydelstadion in Brugge door een of meerdere personen werd gevisieerd en racistisch bejegend. Diezelfde personen bejubelen zwarte spelers wanneer die deel uitmaken van de ploeg waarvoor ze supporteren. Is dat dan wel ideologisch racisme of is het niet eerder een kwestie van een onwelvoeglijke mentaliteit op basis van een buikgevoel?

Le **président**: S'il n'y a plus de réactions, monsieur Baldé, vous avez la parole.

Aliou Baldé: Je vais bien évidemment réagir. Il est toujours plus difficile de balayer devant sa porte. Il est toujours plus facile de faire des reproches aux autres. Ce qui nous intéresse, c'est ce qui se passe dans ce pays, les réalités de ce pays. Cela peut ne pas vous plaire, je peux le comprendre, mais nous nous intéressons à ce qui se passe ici, dans l'immédiat.

Par ailleurs, on peut évidemment être solidaire des personnes victimes d'autres discriminations telles que la xénophobie ou le racisme. En Belgique également, quand les Italiens sont traités de chiens, nous sommes solidaires d'eux car il s'agit de discriminations qu'on n'accepte pas. Nous allons toujours continuer à nous battre pour la justice, et partout où il y aura injustice, nous nous y attaquerons le plus près possible, parce que nous sommes en Belgique, et on verra pour le reste.

De **voorzitter**: Beste collega's, ik bedank de sprekers voor hun uiteenzettingen, waarmee zij hebben bijgedragen aan de werkzaamheden en de totstandkoming van ons eindrapport.

La réunion publique de commission est levée à 17 h 32.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.32 uur.